



HAL
open science

La délégitimation de la violence contestataire : une étude des émeutes de 2005, de la Manif pour tous et de la Loi Travail

Pierre Chartier

► To cite this version:

Pierre Chartier. La délégitimation de la violence contestataire : une étude des émeutes de 2005, de la Manif pour tous et de la Loi Travail. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-03009483

HAL Id: dumas-03009483

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03009483>

Submitted on 17 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Université de Bretagne Occidentale

LA DÉLÉGITIMATION DE LA VIOLENCE CONTESTATAIRE

UNE ÉTUDE DES ÉMEUTES DE 2005, DE LA MANIF POUR TOUS ET DE LA LOI TRAVAIL

DE

PIERRE CHARTIER

SOUS LA DIRECTION DE

MICHAEL RINN

pour l'obtention du grade de Master



FACULTÉ
DES LETTRES &
SCIENCES HUMAINES

RÉSUMÉ

La violence politique est une catégorie rassemblant un nombre important de violences différentes. Parmi celles-ci, on trouve ce que nous appelons la violence contestataire, qui concerne les violences de rue visant l'État ou les tenants du pouvoir. Notre propos est ici de démontrer que cette violence est délégitimée, en analysant le discours social au sujet d'événements français que sont les émeutes de 2005, de la Manif pour tous et de la Loi Travail. Ainsi, nous voulons étudier la persistance temporelle, les relations sémantiques et lexicales entre les différents lexèmes, ainsi que les processus de délégitimation sur différents groupes manifestant (étiquetés « jeunes de banlieue », « familles de droite » ou « jeunes et syndicalistes de gauche »). Cette étude montre que les perceptions de ce qui est – ou non – violent varie selon le contexte mais surtout selon les producteurs et productrices du discours. On a pu observer que malgré l'affirmation récurrente dans les médias de l'absence de *sens*, l'importance de ces événements dans la mémoire collective de la communauté linguistique semble prouver le contraire. Enfin, la délégitimation de la violence contestataire, et par là même de ces auteurs, en les criminalisant ou en les comparant au terrorisme, illustre la confiscation de la violence légitime par les pouvoirs publics qui, en délégitimant toute autre violence, affirme son autorité.

ABSTRACT

Political violence is a category that includes a significant number of different forms of violence. One of them is called protest violence, aimed at power or those who hold it. Our intention here is to demonstrate that such violence has been delegitimized, on the basis of an analysis of social discourse regarding events that took place in France, such as the 2005 riots, La Manif pour Tous (The Protest for everyone) and French employment law. Our aim is thus to study temporal persistence, semantic and lexical relations between different lexemes, as well as the process of delegitimization of different groups of protesters (labelled “suburban youth”, “right-wing families” or “left-wing trade-union youth.”) This study shows that the perception of what is – or is not – violent varies according to the context, but especially according to who produces the discourse. We have observed that in spite of the systematic assertion of a lack of *meaning* and political message diagnosed by the media, the importance of such events in the collective memory of the linguistic community seems to prove the opposite. Finally, the delegitimization of protest violence, and thus of its instigators, by criminalizing them or comparing them to terrorists, illustrates a confiscation of legitimate violence by the authorities, who must delegitimize all other kinds of violence in order to assert their power.

Table des matières

Introduction.....	5
1.La violence politique, objet protéiforme.....	10
1.1.Qu'est-ce que la violence politique ?.....	10
1.2.Dénommer les violences dirigées contre l'État.....	14
1.3.Qualifier les violences politiques : analyse de « révolution », « insurrection », « manifestations » et « émeutes ».....	19
1.4.Synonymies et mondes lexicaux.....	24
2.Les discours de la violence contestataire.....	34
2.1.Les lexèmes des violences contestataires.....	34
2.2.Les discours chiffrés comme processus de disqualification.....	52
3.Les enjeux idéologiques de la violence contestataire.....	59
3.1.Force légitime contre violence illégitime.....	59
3.2.Transformers la violence contestataire.....	64
Conclusion.....	75
Bibliographie.....	77

INTRODUCTION

Aux yeux de la bourgeoisie contemporaine, tout est admirable qui écarte l'idée de violences. Nos bourgeois désirent mourir en paix ; – après eux le déluge.

Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, 1908

La violence fait partie de ces sujets qui passionnent depuis des siècles. *Le Prince* de Machiavel, *Le Léviathan* de Hobbes, les *Réflexions sur la violence* de Georges Sorel ou *Du mensonge à la violence* de Hannah Arendt se sont tous attelés à l'analyse de cet objet. Comme le rappelle Yves Michaud dans un entretien, « [...] les faits et les concepts ont des champs de pertinence limités et toujours relatifs à des contextes, à des conditions de production historiquement situés »¹, c'est-à-dire que ce qui est perçu comme « violence » évolue avec la société. C'est pourquoi Anne-Claude Ambroise-Rendu affirme que « l'opprobre jeté sur la violence est contemporain de son refoulement » (*in* Caillaud et Roger, 2017 : 08). C'est ici un point essentiel car c'est l'un des seuls à être commun à toutes les violences : elles sont perçues, connotées négativement, et ceci depuis les premières occurrences du terme dans les textes médiévaux français. En effet, « violence » n'était utilisé au XIII^e siècle que dans un seul cas : pour parler du viol (Bayard, Cazanove et Dorn, 2013 : 236).

Puisqu'il n'existe pas de violence en soi (Caillaud et Roger, 2017 : 07), la recherche s'est évertuée à trouver un système de classement typologique, que résume Anne-Claude Ambroise-Rendu :

Une typologie élémentaire et quasi naturaliste ou absolutiste d'abord conduit à différencier les violences criminelles, personnelles, guerrières et naturelles. Une typologie par la source et les acteurs permet d'opposer les violences de masse (collectives) aux violences « ordinaires » (individuelles) ; les violences gouvernementales aux violences sociétales ; les violences instrumentales ou stratégiques aux violences spontanées ou réactives, toutes ces violences pouvant fonctionner en écho ou en réponse les une aux autres. Une typologie par les expressions ou les manifestations met en regard les violences exceptionnelles (le « débridement passionnel orgiastique » de Michel Maffesoli) et les violences ressortissant de la banalité de la vie quotidienne. On peut ajouter un quatrième type de classement ordonné selon les fonctions de la violence (fondatrice ; protectrice, édifiante), les usages de la violence (qui peut-être instrumentalisée mais aussi utilisée pour édifier) et le statut des discours tenus sur la violence (pour la légitimer ou pour la condamner) (Caillaud et Roger, 2017 : 09-10).

1 Abel, O., 1997. « La violence apprivoisée », *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, vol. 53, n°1, p.07.

Ainsi, le classement change selon l'intérêt que l'on porte à la violence, si l'on s'intéresse aux causes, aux effets, aux processus, aux discours, *etc.* Mais il semble exister une sorte de consensus autour d'une catégorisation qui sépare la violence sociétale (ou « diffuse » selon Michaud, 2012) de la violence politique. La première concerne la délinquance, le banditisme, les émeutes, les rixes, alors que la seconde concerne tout acte revendiqué comme ayant un message, ou étant porté par une idéologie. C'est de cette dernière dont nous allons parler dans cette étude, et plus spécifiquement de la violence contestataire.

Cependant, nous pouvons nous demander ce qu'est la catégorie « violence contestataire », notamment lorsqu'elle est invoquée par les politiques et les médias. En outre, quels sont les enjeux de pouvoir qui gravitent autour de ses désignations, et comment elles participent à la délégitimation de cette violence.

Pour ce faire, nous avons constitué un corpus de discours médiatiques tirés de trois quotidiens français : *Le Monde*, *Le Figaro* et *L'Humanité*. Notre choix s'est basé par rapport à la recherche d'une pluralité des discours sur trois événements espacés dans le temps et dans la forme : les émeutes de 2005, les manifestations contre l'ouverture du mariage aux couples non hétérosexuels entre 2012 et 2013 et les manifestations contre la Loi Travail en 2016. Nous avons construit notre corpus grâce au site internet Europress² en procédant ainsi : nous avons cherché les items lexicaux « violence » et « violences » séparé par l'opérateur « | » qui correspond à « et / ou », c'est-à-dire qu'il cherchera la présence de la forme au singulier, du pluriel et des deux à la fois. Ensuite, nous avons ajouté après « violence-s », « émeutes », « loi travail » et « manif pour tous » entre guillemets, ce qui permet au logiciel de faire une recherche du lexème³ et non de ses constituants. Nous avons ensuite choisi le corpus, c'est-à-dire *Le Figaro* et *Le Monde* ainsi que leurs sites internet et *L'Humanité* pour qui le site internet n'est pas disponible dans la banque de données. Nous avons ensuite cherché les dates. Pour les émeutes, nous avons opté pour celles allant du 27 octobre 2005, étant le jour de la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré qui est l'élément déclencheur de ces émeutes, jusqu'au

2 <http://www.euopress.com>

3 « Le lexème est l'unité de base du lexique, dans une opposition lexique/vocabulaire, où le lexique est mis en rapport avec la langue, et le vocabulaire avec la parole » (*Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, 2012). Nous utiliserons indifféremment et dans la même acception « item lexical » dans ce travail.

30 décembre, bien que ce ne soit pas le dernier jour des émeutes puisque la date officielle⁴ est le 17 novembre 2005. Néanmoins, puisque les commentaires politiques et médiatiques ont perduré bien au-delà, nous nous sommes arrêté à la veille de la Saint-Sylvestre qui connaît tous les ans un certain nombre de voitures brûlées et de dégradations en tous genres, ce qui risquait de parasiter le corpus. Pour la Manif pour tous, nous avons commencé les recherches à partir du 15 novembre 2012, date de la première manifestation officielle, jusqu'à la promulgation de la Loi sur le mariage pour tous le 17 mai 2013, qui marque aussi le dernier rassemblement massif. Enfin, nous avons sélectionné pour la loi Travail le 1^{er} mars 2016, date de la première grande mobilisation intersyndicale, et le 15 septembre, date de la dernière manifestation.

Notre corpus brut était composé de 9989 articles. Nous l'avons donc nettoyé en plusieurs étapes. À l'aide du logiciel *Open Refine*, nous avons supprimé tout d'abord les doublons, assez nombreux, mais surtout les articles qui n'avaient pas leur place dans ce corpus. Ainsi, dans notre corpus « Émeutes », se trouvaient des articles sur l'attentat de Birmingham, sur les élections au Zanzibar (31 octobre) et en Éthiopie (05 novembre), ainsi que l'attentat de Sydney du 14 décembre. Dans « Manif pour tous », ce sont surtout les articles traitant des débordements au Trocadéro suite à la victoire du Paris Saint-Germain (du 12 et 13 mai) qui ont pollué le corpus. Mais celui qui reste le plus parasité est « Loi Travail » avec l'attentat de Magnanville duquel nous reparlerons, les grèves à Air-France, l'attentat homophobe d'Orlando, Notre-Dame-des-Landes et enfin la situation politique brésilienne. Une fois cette première étape passée, nous arrivons à 997 articles.

La seconde étape a été de le « débruiter », d'enlever les *stopwords* ou « mots vides », c'est-à-dire des mots qui ne portent pas de sens, tels que certains verbes très fréquents (« être » et « avoir » en auxiliaire par exemple), des articles, *etc.* Cette étape, nécessaire pour ensuite analyser notre corpus dans un logiciel de textométrie, *Open Refine* permet de la faire plutôt rapidement. C'est ainsi que nous avons pu construire un corpus viable pour l'analyse lexicométrique.

Mais pourquoi avoir choisi la Manif pour tous, la loi Travail et les émeutes de 2005 ? Le point commun à ces trois événements est l'apparition de violences en leur sein. L'intérêt de

4 Collectif, 2006. *Avis du Conseil National des Villes sur les émeutes urbaines de novembre 2005*. Disponible sur : www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/emeutes-urbaines-novembre-2005_cle71b7bc.pdf

choisir ceux-ci est qu'ils mettent tous en scène un groupe manifestant à l'identité supposée différente : les émeutes seraient le fait de jeunes de banlieues, les manifestations de 2012-2013 seraient composées de personnes catégorisées majoritairement à droite et à l'extrême-droite tandis que celles de 2016 seraient le fait de manifestant·e·s politiquement classées à gauche et à l'extrême-gauche. En partant de ces faits, on pourra ainsi se demander si la couleur politique présumée peut influencer sur l'étiquetage et la réception des violences dans les médias. La relative étendue temporelle de notre corpus pourra aussi nous permettre d'interroger la présence d'une certaine continuité dans les discours portant sur les violences contestataires. Enfin, notre choix s'est basé aussi sur notre perception de ces événements qui nous semblent être constitutifs d'une certaine mémoire collective tant ils ont été importants, que ce soit d'un point de vue social et politique. En effet, l'année dernière, après « l'affaire Théo », on a pu lire lors des rassemblements des banderoles disant : « Justice pour Zyed et Bouna, Théo et Adama », preuve que la mort des deux jeunes a fortement marqué l'esprit d'une partie de la population. Le Mariage pour tous est aussi un point de tension encore vivace, puisque deux candidat·e·s à l'élection présidentielle, en l'occurrence Marine Le Pen et François Fillon, avaient comme promesse de campagne son abrogation, alors qu'Emmanuel Macron a déclaré dans *L'Obs*⁵ :

Une des erreurs fondamentales de ce quinquennat a été d'ignorer une partie du pays qui a de bonnes raisons de vivre dans le ressentiment et les passions tristes. C'est ce qui s'est passé avec le mariage pour tous, où on a humilié cette France-là (16/02/2017).

On peut donc voir que c'est encore un sujet d'actualité, malgré les cinq années qui nous séparent de la promulgation de la loi. Quant à la Loi Travail, il s'agit à l'heure où nous menons cette étude, du dernier mouvement social, qui a été vécu comme une véritable rupture par beaucoup de manifestant·e·s qui ne se sont pas senti·e·s écouté·e·s, notamment à cause de l'utilisation à plusieurs reprises de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution qui permet au gouvernement de promulguer une loi en sautant l'étape du Parlement. Il s'agit donc à nos yeux de trois événements politique et médiatique qu'il nous a semblé important d'analyser, de comparer, pour comprendre les mécanismes de désignation et de délégitimation de la violence

5 Garcin J., 16 février 2017. « Emmanuel Macron sur la Manif pour tous : "On a humilié cette France-là" ». *L'Obs* [en ligne], consulté le 02 avril 2018 sur : www.nouvelobs.com/presidentielle-2017/20170216.OBS5392/emmanuel-macron-sur-la-manif-pour-tous-on-a-humilie-cette-france-la.html

politique.

Concernant la violence, la nomination de celle-ci dépend en particulier d'une chose : sa dicibilité. En effet, comme le rappelle à propos Anne-Claude Ambroise-Rendu, « les manières de parler de la violence, de la décrire ou de la représenter dépendent, en amont, de la possibilité même de la dire » (*in* Caillaud et Roger, 2017 : 15). Certaines violences, notamment celles liées aux génocides, sont indicibles car il n'existe pas de mots pour la décrire et la nommer⁶. Les violences contestataires ne rentrent définitivement pas dans cette catégorie puisque l'on pourrait avancer qu'elles sont les violences les plus dites, les plus glosées, preuve en est notre corpus assez dense, puisqu'il compte, avant nettoyage, 9989 articles.

Pour répondre à l'ensemble de ces réflexions, nous discuterons tout d'abord de la catégorie « violence politique » et de ses composantes en faisant un point de l'état de la recherche scientifique sur le sujet, ainsi que des cadres dans lesquels la violence contestataire s'inscrit. Ensuite, nous analyserons les lexèmes qui désignent la violence contestataire dans notre corpus en les classant en deux grandes catégories : « indéfinies » et « interpersonnelles ». Enfin, notre réflexion portera sur les enjeux idéologiques autour des processus de légitimation et de délégitimation, notamment par la dépolitisation de cette violence dans le discours politique au moyen d'amalgames avec d'autres catégories.

6 Sur ce sujet, voir : Rinn, 1998.

1. LA VIOLENCE POLITIQUE, OBJET PROTÉIFORME

1.1. QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE POLITIQUE ?

La violence, utilisée comme outil de revendication dans une situation politique conflictuelle⁷, est définie de différentes manières qu'il convient ici de rappeler et d'en préciser les contours. Il n'existe pas une sorte d'*état-premier* du fait violent qui permettrait d'appréhender son essence même en dehors de tout contexte, une *violence-type* qui muterait ensuite selon les contextes d'apparitions, et c'est ce qui rend toute tentative de définition générique caduque. C'est pourquoi les sciences humaines et sociales, et particulièrement les sciences politiques ou la sociologie, ont tenté de définir la violence dite « politique ». La définition qui fait consensus est celle de Harold L. Nieburg :

[...] des actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et / ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social (1969 : 13).

Cependant, comme le relève Cyril Tarquinio, elle est problématique en cela qu'elle restreint la violence politique à « des actes quantifiables et mesurables » (2004 : §3) en l'extrayant du système normatif qui régit notre société. Puisqu'il n'existe pas de violence *en-soi* (Caillaud et Roger, 2017 : 7), qu'une action n'est pas ontologiquement violente, elle l'est grâce à un processus de catégorisation sociale qui range tel acte dans la catégorie « violence ».

[Cela] doit nous rappeler que la violence doit être nommée pour être, qu'elle n'existe pas en tant que telle mais est le fruit à la fois d'un contexte et d'une lutte de pouvoir. Même les violences extrêmes, pourtant les plus durement et uniformément ressenties, ressortent aussi de cette logique de labellisation. [...] Elle est, comme tout phénomène social, le résultat d'une lutte de définition entre acteurs poursuivant des intérêts divergents et des ressources dissemblables ; lutte d'autant plus terrible que le concept est accusatoire et moralement condamnable dans un monde pacifié où le violent a presque toujours tort (Crettiez, 2008 : 04).

L'exemple des châtiments corporels que nous empruntons à Frédéric Chauvaud (*in* Caillaud et Roger, 2017 : 19) illustre bien ce mécanisme : avant que l'exécutif français ne légifère sur cette question en 2016, il appartenait à chacun·e d'employer ou non des châtiments corporels dans l'éducation de ses enfants. Aujourd'hui, la fessée est considérée comme un fait de violence et est donc punissable par la loi.

⁷ Au sens développé par Monroy et Fournier, 1997.

Une autre critique faite à la définition de Nieburg concerne son aspect restrictif puisqu'en évacuant les violences non-quantifiables, elle ne prend pas en compte ce que Pierre Bourdieu nomme les *violences symboliques* qui sont pourtant, selon lui, hautement politiques.

L'expression « violence politique » est ontologiquement problématique dans les termes mêmes qui la composent. Il y a tout d'abord le qualificatif de *politique*, adjectif plus catégoriel que typologique, puisque la *violence politique* regroupe toutes les violences, qu'il s'agisse de celles ayant un but de revendication, de contestation, de révolte d'une catégorie qui se sent opprimée ou bien celles qui correspondent aux réponses de la part des oppresseurs⁸.

La violence politique a été définie de différentes façons selon les méthodologies propres à chaque champ disciplinaire. Pour définir un objet, le plus simple est souvent d'en tracer les contours en définissant d'abord ce qu'il n'est pas. Xavier Crettiez oppose à la « violence politique » la « violence sociale » : la première comprend les attentats, comme ceux revendiqués par Daesh par exemple, alors que la seconde concerne les violences domestiques, les actes délinquants ou encore les violences scolaires (Crettiez, 2008 : 10). Cependant, quelques exemples suffisent à démontrer les fragilités de cette catégorisation : le cas du terrorisme corse qui a parfois caché derrière des revendications politiques des règlements de compte ou des enrichissements personnels liés au milieu criminel (Crettiez, 2010 : 132) ou bien les émeutes de banlieues qui sont pour les un·e·s une stratégie pour interpeller l'État (Mucchielli, 2006) et pour d'autres l'expression d'une volonté de prédation (Roché, 2006). On peut citer aussi le cas des casseurs lors des manifestations pour lequel on retrouve les mêmes oppositions entre celles et ceux qui ne perçoivent qu'un aspect ludique de la casse, qu'une envie de prédation et d'autres qui affirment la prédominance du choix des cibles (banques, assurances, bâtiments des services de l'État...) comme le révélateur d'une dimension politique (Chartier, 2017). Ces quelques exemples illustrent ce qu'Isabelle Sommier a désigné comme une « porosité des frontières » (*in* Crettiez, 2008 : 11) entre « violence politique » et « violence sociale », et qui les rend plus ou moins caduques.

Philippe Braud fait lui aussi une partition binaire de la violence politique, entre la « violence colérique » et la « violence instrumentale » (1993 : § 8-11). La violence colérique

8 Le schéma inverse s'applique tout à fait : les oppresseurs créent la violence qui oblige les opprimés d'y recourir pour se défendre.

est en prise avec les théories de la frustration (*cf.* les travaux de Ted Gurr) qui mettent à jour une mécanique qui mènerait à des actes violents. Il semblerait que ce soient les frustrations économiques qui soient les plus génératrices de violence. L'autre source de violence colérique viendrait aussi d'une sociabilisation et d'une valorisation de la violence, notamment à travers une culture viriliste. Ainsi, les émeutes des quartiers populaires seraient le parangon de cette violence colérique. À l'inverse, la violence instrumentale s'exerce sans passion, avec calcul, dans un but prédéfini et clairement établi. La violence d'État, les actions des syndicats mais aussi les actes terroristes (IRA, FLNC, ETA...) sont les principaux constituants de cette catégorie. À la différence de la violence colérique, celle-ci porte des objectifs, le plus souvent des revendications ; elle agit donc comme un outil au service du message face à la violence des émeutes qui serait un exutoire. Cependant, il nous paraît que cette catégorisation connaît les mêmes limites que celle de Xavier Crettiez avec cette « porosité des frontières » : un *black block*⁹ qui affronte la police et brise les vitrines des banques sur son passage est-il du côté instrumental ou colérique ? Un peu des deux à la fois selon nous, puisque la dimension affective est nourrie par une réflexion politique mais aussi par un ressentiment vis-à-vis des institutions, du capitalisme et de la société marchande. La dimension instrumentale est aussi présente puisque la violence est un outil de *propagande par le fait*, de remise en cause de l'État par les affrontements avec la police et du capitalisme par le choix des objectifs (Dupuis-Déri, 2003). L'aspect colérique est donc concomitant à l'aspect instrumental. De surcroît, il peut y avoir au sein d'une même manifestation un effet de mouvement de la violence qui oscille selon le contexte : une charge policière violente peut transformer une violence instrumentale en violence colérique par exemple. Et que dire des employé·e·s d'Air-France qui, en arrachant la chemise de leur patron alors qu'ils/elles étaient clairement affilié·e·s à un syndicat, ont fait les manchettes des journaux ? Là aussi, la violence instrumentale a, à un moment, basculé dans la violence colérique.

Au-delà de son sens lexical, *violence politique*, est aussi un terme catégorématique¹⁰.

9 Un Black block est une technique militante qui consiste à se vêtir tout de noir pour échapper à l'identification et à l'arrestation lors de manifestations interdites ou illégales. Contrairement aux idées reçues, un Black block n'est pas synonyme de casse ou d'affrontements avec la police. Sur le Black block, voir Dupuis-Déri, 2016.

10 C'est-à-dire qu'il est utilisé comme catégorie, qu'il n'a pas que son sens propre mais inclut plusieurs autres lexèmes en lui.

Ainsi, elle peut se définir en trois catégories : la violence de l'État, celle dirigée contre l'État et les violences interindividuelles (Crettiez, 2008 : 42). La première, la violence de l'État, est « au cœur même des constructions politiques modernes » (*loc. cit.*), comme en France par exemple où le mythe (au sens de Barthes) républicain naît avec la Révolution de 1789. La République s'est donc construite, mythifiée sur la violence qu'elle condamne aujourd'hui. L'un des aspects les plus spectaculaires de la violence étatique est la violence policière, tout en étant aussi sûrement le plus problématique. En effet, comme l'a relevé Max Weber (1959), la domination légale-rationnelle, c'est-à-dire la professionnalisation du maintien de l'ordre couplée à sa légalisation juridique et législative, est à la source de sa légitimité aux yeux de la société. Cette légitimation de la violence comme instrument coercitif se fait grâce à :

« un ensemble de processus qui rendent l'existence d'un pouvoir coercitif spécialisé tolérable sinon désirable, c'est-à-dire qui le fassent concevoir comme une nécessité sociale, voire comme un bienfait » (Lagroye 1985 : 402).

Dès lors, il semble inconcevable de parler de « violence », étant donné les sens connotés extrêmement négatifs qui lui sont rattachés. C'est pourquoi sont utilisées des expressions telles que « maintien de l'ordre » ou bien « emploi proportionné de la force publique », dénominations sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

La seconde catégorie, la violence dirigée contre l'État ou « violence de contestation politique » (*op. cit.* : 55), est consubstantielle à la première qui se présente comme la réponse à cette violence contestataire dirigée contre lui. Rappelant l'insoluble énigme de la poule et de l'œuf, celles et ceux dont les violences visent l'État portent le même discours, à savoir qu'ils / elles sont victimes de la violence de l'État, ainsi la boucle est bouclée. Ainsi, dans cette seconde catégorie sont placées les violences syndicales, les violences des groupes politiques d'extrême-gauche (voire de l'ultra-gauche) et d'extrême-droite, les violences nationalistes et indépendantistes et les violences terroristes qui peuvent recouvrir l'ensemble des violences précitées.

Les violences interindividuelles, qui font écho à la « violence intersociale » de Philippe Braud (1993 : 18-20), englobent donc les antagonismes entre groupes sociaux, la délinquance et la criminalité qui sont très largement étudiées par les sciences sociales, mais aussi traitées par les médias. Les « violences de la sphère privée » (Michaud, 2012 : 29) sont aussi classées dans cette catégorie ; cela va des « incivilités » aux violences conjugales, en passant par le harcèlement, notamment au travail, les violences scolaires ou encore carcérales (*loc. cit.* : 30).

Ici, le type de violence qui nous concerne, c'est-à-dire des violences lors de manifestations de rues (déclarées ou non) avec des affrontements avec la police et des destructions de biens, semble entrer dans la catégorie des violences contestataires dirigées contre l'État. Cependant, il existe plusieurs types de violences qui peuvent être classés dans cette catégorie, et que nous allons définir à présent.

1.2. DÉNOMMER LES VIOLENCES DIRIGÉES CONTRE L'ÉTAT

Nous allons donc pour ce faire analyser les lexèmes « violence militante », « violence protestataire », « violence contestataire » et « violence collective ». Nous nous sommes arrêtés sur ces quatre lexèmes puisqu'ils nous paraissent embrasser la globalité des violences politiques « d'en bas ». Pour discuter de la pertinence de ces catégories, nous nous appuyons sur les traces de chaque lexème dans le *discours social*¹¹ et tout particulièrement dans les discours médiatique et, dans une moindre mesure, scientifique.

1.2.1. VIOLENCE MILITANTE

La catégorie « violence militante » est très utilisée dans le discours social, notamment dans les milieux scientifiques, que ce soit dans des articles (« Quels sont les pratiques, mais aussi les discours, au cœur de cette violence militante ? »¹² ; « Malgré l'affirmation [...] selon qui la violence militante est incompatible avec la délibération »¹³ ; « L'idée n'est pas de les rapprocher trait pour trait, encore moins autour du concept de déviance ou de violence militante »¹⁴) ou dans des ouvrages imprimés (« [...] *la violence militante en France* [...] »¹⁵).

11 Nous utilisons « discours social » tel que Marc Angenot l'a théorisé, c'est-à-dire comme « une juxtaposition de champs discursifs aux langages marqués et aux finalités établies et reconnues, où un trafic plus ou moins occulté fait circuler les paradigmes majeurs d'une hégémonie donnée » (2006 : § 18).

12 Mischi J., 2012. « Protester avec violence. Les actions militantes non conventionnelles des chasseurs », *Sociologie*, n°2, vol. 3, pp. 145-162.

13 Dupuis-Déri F., 2012. « L'argument de la vitrine cassée est le meilleur du monde moderne ». Reconsidérer les rapports entre l'action directe et la politique délibérative ». *Les ateliers de l'éthique*, vol.7, n°1, pp. 127-140.

14 Greissler É., 2010. « Les jeunes de la rue sont-ils militants ? Une réflexion ». *Criminologie*, vol.43, n°1, pp. 115-135.

15 Audigier F., 2011. *Se battre pour ses idées : la violence militante en France des années 1920 aux années 1960*. Paris, Riveneuve.

Elle est aussi employée dans le journalisme *traditionnel* (« En effet, le *GUD* [...] était connu pour sa violence militante »¹⁶ ; « Pour une non-violence militante »¹⁷ ; « La violence militante «classique» n’a pas disparu »¹⁸), sur des médias d’Internet (« Les autres enragent contre la violence des militants autonomes et/ou écologistes »¹⁹ ; « Réflexion sur cette violence militante comme moyen d’action »²⁰) ou des blogs (« La justification de la violence militante »²¹ ; « Twitter est-il accélérateur de violence militante ? »²²). En plus d’être utilisé sur tous types de *medium* et par toutes les disciplines scientifiques comme l’histoire et la sociologie, le lexème « violence militante » l’est aussi par toutes les sensibilités politiques : de “l’ultra-gauche” (*Paris-luttes.info*) à l’extrême-droite royaliste (*Vexilla Galliae*). Puisqu’il n’est pas réservé à un groupe ou à une sensibilité politique, on peut conclure qu’il s’agit d’une expression politiquement neutre. Mais qu’elle en est la définition ? Elle est utilisée dans un sens assez général pour désigner toutes les violences qui sont dues à des groupes constitués autour d’idées politiques et identifiés comme tels. Si on regarde la définition du *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*, on trouve :

Militant, -ante. adjectif et substantif [...]

B. –

2. *Par extension*

a) Qui cherche par l’action à faire triompher ses idées, ses opinions; qui défend activement une cause, une personne. *Monarchiste, républicain militant.*

La « violence militante » est donc un moyen, et non une fin, dans une visée idéologique et rationnelle. Cela sous-entend qu’il y a une dimension intellectuelle, construite et collective derrière cette violence.

16 François S. « Comment l’extrême-droite radicale se recompose en France ». *Sud-Ouest* [en ligne], 29/03/2018.

17 Barou J.-P. et Crossman S. « Pour une non-violence militante ». *Le Monde* [en ligne], 20/01/2011.

18 Anonyme. « Notre époque ou le “ventre mou” de la radicalité politique contemporaine ». *Libération* [en ligne], 24/01/2018.

19 Nicolas Lebourg. « Sivens : la violence, cet obscur objet du désir ». *Slate* [en ligne], 03/11/2014

20 Anonyme. « Casseurs ou révolutionnaires ? Réflexions sur la violence comme moyen d’action militant », *Paris-luttes* [en ligne], 03/02/2015.

21 Ferréol J. « La justification de la violence militante ». *Vexilla Galliae* [en ligne], 15/11/2014.

22 Anonyme. « Twitter est-il accélérateur de violence militante ? », *Le blog du communicant* [en ligne], 14/04/2013.

1.2.2. LA VIOLENCE PROTESTATAIRE

La « violence protestataire » a un usage différent en cela que, bien qu'il soit aussi utilisé dans les discours érudits des sciences politiques (« Nous concluons à une modération de la violence protestataire des paysans [...] »²³ ; « La violence protestataire : dirigée contre l'ordre social »²⁴), il est peu présent dans le discours médiatique. On le trouve bien sur le site d'information du Courant Communiste Révolutionnaire du NPA, *Révolution permanente* (« Jean-Luc Mélenchon n'a eu de mots assez durs pour réprouber catégoriquement le recours à la violence protestataire [...] »²⁵), dans un article paru sur le site du Collège de France, *La vie des idées* (« Si elles étaient attestées, les transformations de la violence protestataire justifieraient-elles un tel déploiement de la force publique ? »²⁶) ou encore sur le site participatif *AgoraVox* (« Prendre le risque d'interdire le Front [...] revient à prendre le risque [...] d'une matérialisation physique de cette violence protestataire »²⁷). Il semblerait donc que le lexème « violence protestataire » soit réservé à la théorie scientifique et politique plutôt que pour désigner des faits dans la presse dite généraliste. De plus, et à la lumière de ces résultats, il semble que le lexème a une charge sémantique beaucoup plus ancrée dans le domaine politique que « violence militante » puisqu'il désigne des actes commis par des groupes classés à l'extrême-gauche et à l'extrême-droite. Cependant, il est intéressant de noter que le terme « protestataire » est quant à lui beaucoup plus utilisé pour désigner des manifestant·e·s puisqu'en faisant une recherche sur *Google Actualités*, on passe de quatre résultats pour « violence protestataire » à 24200 pour « protestataire ». Une fois cet état des lieux posé, quelle définition pourrions-nous donner du lexème « violence protestataire » ? Et en quoi se distingue-t-elle de la « violence militante » ?

Le *TLFi* donne cette définition à « protestataire » :

I. – *Adjectif*. Qui proteste, qui s'oppose à quelque chose.

II. – *Substantif*. Personne qui proteste, qui s'oppose à quelque chose.

23 Duclos N., 1993. « Y a-t-il une exception paysanne ? : réalité et limites de la violence contestataire des paysans bretons », *Cultures & Conflits*, n°9-10, pp. 293-314.

24 Braud, P. 1993. « La violence politique : repères et problèmes ». *Cultures & Conflits*, n°9-10, pp. 13-42.

25 Melchior H. « Comment lutter ? Comment vaincre ? », *Révolution Permanente* [en ligne], 29/06/2016.

26 Delalande N. et Jobard F. « Mort de Rémi Fraisse : l'État à l'épreuve », *La vie des idées* [en ligne], 25/11/2014.

27 Vasquez S. « Faut-il interdire le Front National ? », *AgoraVox* [en ligne], 19/11/2010.

Ainsi, c'est l'acte de protester qui est mis en avant, ce qui donne une dimension très large à cette définition. En théorie, elle peut donc englober tout type d'acte de protestation, tel que la violence. Néanmoins, les violences « militante » et « contestataire » se différencient en cela qu'elles ne se recouvrent pas exactement puisque la première se définit par sa perspective idéologique, la seconde par ses actions et effets.

1.2.3. LA VIOLENCE CONTESTATAIRE

Le lexème « violence contestataire » est celui qui est le moins utilisé dans les médias, tous types confondus. Ainsi, sur *Google Actualités*, seulement cinq résultats sont arrivés, dont un seul venant d'un titre de presse nationale, *Télérama* (« Statistiquement, la violence contestataire était plus importante dans les années 1960-70 »²⁸). Pourtant, au moment où nous faisons cette recherche, la ZAD (Zone À Défendre) de Notre-Dame-des-Landes est évacuée et il y a un fort mouvement de contestation des étudiant·e·s et des cheminot·e·s, ce qui pourrait, en théorie, être un terrain favorable pour l'utilisation de cet item lexical. Il connaît une meilleure fortune du côté des savoirs universitaires et érudits : « Le caractère politique de la violence contestataire [...] »²⁹ ; « Réalités et limites de la violence contestataire des paysans bretons »³⁰ ou encore « [...] c'est par la description historique des formes de violence contestataire [...] »³¹. Dans ces exemples, « violence contestataire » désigne tour-à-tour les actes violents commis par des émeutiers, des agriculteurs et des groupes politiques informels ou officiels de toutes sensibilités. La définition du *TLFi* est la suivante :

I.- *Emploi adjectival* [En parlant de pers.] Qui se livre systématiquement à un examen critique des institutions, de l'idéologie et refuse de s'intégrer dans les cadres sociaux existants.

28 Abescat M., Tesquet Gonoh O. « “Le maintien de l'ordre en France est en retard sur les doctrines qui ont cours en Europe” (entretien avec Olivier Fillieule) », *Télérama*, 21/06/2016.

29 Dussault-Brodeur M., 2015. *Le caractère politique de la violence contestataire : analyse de la grève étudiante de 2012 au Québec*.

30 Duclos N., 1993. « Y a-t-il une exception paysanne ? : Réalité et limites de la violence contestataire des paysans bretons ». *Cultures & Conflits*, n°9-10, pp. 293-314.

31 Lavergne C. et Perdoncin A., 2010. « Éditorial. La violence à l'épreuve de la description », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n°19, p. 24.

Au-delà de cette définition, aussi juste soit-elle, on peut aussi s'intéresser à l'étymologie du terme, d'autant plus qu'il semble y avoir une parenté entre « contester » et « protester ».

Contester vient de *contestor*, qui est surtout employé dans le domaine juridique, pour livrer un témoignage en s'appuyant sur des témoins. Il y a donc une dimension collective, appuyée par le préfixe « con- » dérivé de *cum*, « avec ». Le sens figuré est « prière pressante, vives insistances » (Gaffiot : 416).

Protester descend du latin *protestor*, qui a le sens de « déclarer hautement », ainsi que « attester, affirmer » au sens figuré (*ibid* : 1265). Le suffixe « pro- » signifie « en faveur de, pour » (*ibid* : 1240).

Nous pouvons affirmer qu'il existe une vraie nuance entre « protester » et « contester » : nous protestons pour quelque chose alors que nous contestons contre quelque chose. La violence contestataire s'oppose donc à un état de fait ou à quelque chose, là où la violence protestataire vise un état nouveau, un changement.

1.2.4. « VIOLENCE COLLECTIVE », UN LEXÈME PROBLÉMATIQUE

Nous avons gardé pour la fin le lexème qui est, de loin, le plus utilisé dans le discours social pour désigner les violences politiques dirigées contre l'État : la « violence collective ». On le trouve dans le champ scientifique (2820 résultats dans *Google Scholar*) depuis déjà un certain temps (un article intitulé « Étude préliminaire sur la violence collective en Ontario et au Québec, 1963–1973 » date de 1975³²) et dans des articles francophones et anglophones³³. Cependant, la largesse définitoire du lexème s'avère rapidement problématique. Sa forte présence dans le discours médiatique (1420 résultats dans *Google Actualités*) s'explique donc par son acception, puisqu'il ne concerne pas seulement les violences politiques mais aussi les violences interindividuelles, comme les agressions sexuelles (« Indonésie : la violence

32 Frank J. A. et Kelly M., 1977. « Étude préliminaire sur la violence collective en Ontario et au Québec, 1963–1973 ». *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, n°10, vol.1, pp. 145-158.

33 De La Roche R. S., 2001. « Why is collective violence collective? ». *Sociological Theory*, n°19, vol.2, pp. 126-144.

collective, un phénomène en pleine croissance »³⁴ ; « [intertitre] violence collective »³⁵ « La réponse à cette violence collective doit être collective »³⁶). Ainsi, « violence collective » enlève tout particularisme lié aux types de violences en question, les mettant sur un seul et même plan. C'est pourquoi nous ne pouvons pas le retenir comme lexème catégorisant la violence politique.

Au travers de cette typologie des violences politiques, nous pouvons entr'apercevoir les enjeux de la classification : parler de « violence militante » n'a pas le même impact que « violence terroriste », que ce soit en termes de légitimité ou d'acceptabilité. « Violence protestataire » et « violence contestataire » sont surtout utilisés dans le milieu scientifique pour désigner sensiblement la même chose, alors que le sens étymologique pose une vraie distinction. Quant à « violence collective », il amalgame toute sorte de violences, qu'elles soient politiques ou interindividuelles, tendant de fait à les analyser sous l'angle de *l'acte* sans prendre en compte les possibles dimensions politiques. Nous avons donc pris le parti d'utiliser « violence contestataire » pour parler des violences dans le cadre des manifestations et des émeutes. Nous avons mis de côté le lexème « violence terroriste », puisque bien qu'abondant dans le discours médiatique et un peu moins dans le discours scientifique, il désigne un phénomène qui a connu une véritable mutation depuis le début du siècle au point de devenir une violence *métapolitique*³⁷, dépassant de fait le cadre de notre analyse.

1.3. QUALIFIER LES VIOLENCES POLITIQUES : ANALYSE DE « RÉVOLUTION », « INSURRECTION », « MANIFESTATIONS » ET « ÉMEUTES »

Après l'étude des catégorisations des violences politiques, nous allons maintenant nous intéresser à leurs qualifications. Si la catégorisation définit le type de violence, la qualification

34 Hewson J. « Indonésie : la violence collective, un phénomène en pleine croissance ». *France 24* [en ligne], 28/09/2017.

35 Marchand A. « Deux viols confrontent l'Inde à ses démons », *Le Temps* [en ligne], 14/04/2018.

36 Breteau A. « Violence scolaire : "Le système est totalement à côté de ses pompes !" », *Le Point* [en ligne], 31/10/2017.

37 Nous empruntons ce terme à Michel Wieviorka (1997 : 50) qui l'utilise pour définir la mutation du terrorisme politique vers un idéal spirituel, une transcendance, qui interdit toute négociation ou discussion.

permet, en un nombre de mots réduit, de poser un cadre discursif qui charrie une infinité de connotations³⁸ et qui forme un paradigme désignationnel révélant un positionnement idéologique (Branca-Rosoff *in* Cislaru, 2007 : 20). Marc Angenot puise dans le registre juridique pour donner une définition de la *qualification* adaptée à l'analyse du discours :

La « qualification juridique » est l'opération qui permet l'application d'une règle de droit en appréhendant des éléments de fait et en inscrivant ceux-ci dans une catégorie du droit positif en recourant notamment à des précédents jurisprudentiels. L'attribution d'une qualification juridique permet à son tour l'application du régime juridique correspondant, c'est-à-dire l'ensemble de règles de droits applicables à une personne, une organisation, une activité, *etc.* (Angenot 2014 : §3).

Ainsi, la *qualification* comme opération de construction de sens est aussi un processus de catégorisation qui prend racine sur un choix lexical idéologiquement propice à la délégitimation politique. C'est d'ailleurs la raison des nombreuses polémiques autour des actes de qualifications (*cf.* Angenot, 2014).

Puisque notre sujet concerne les violences politiques contre l'État, nous avons sélectionné les lexèmes « insurrection », « révolution », « manifestation », et « émeute ». Nous les analyserons dans une perspective lexicologique pour essayer de comprendre quelles sont les particularités, les connotations et dénotations de chacun des lexèmes. Nous allons aussi mettre à jour les liens sémantiques et lexicaux qui unissent les différents lexèmes en nous appuyant sur le logiciel de métrologie lexicale créé par le laboratoire CLLE-ERSS³⁹ (unité mixte de recherche du CNRS et de l'université de Toulouse II).

Nous avons cherché les définitions de chaque lexème dans plusieurs dictionnaires : le *Trésor de la Langue Française illustré (TLFi)*, le *Grand Larousse illustré (GLi)*, le *Petit Robert (PR)*, le *Dictionnaire Historique de la Langue Française (DHLF)*, le *dictionnaire de l'Académie Française*, 9^e éditions (AF9) ou 8^e édition (AF8) lorsque l'on a constaté une différence entre les deux éditions ou encore pour le lexème « révolution » absent de la 9^e édition qui est arrivée à « renommer ». De ces différentes définitions, nous extrairons les *sèmes* en les divisant en deux catégories : le constituant principal et les constituants seconds.

38 « La *connotation* désigne un ensemble de significations secondes provoquées par l'utilisation d'un matériau linguistique particulier » (*DLSL*, 2012).

39 Disponible sur : www.autourdumot.fr

Nous relèverons le nombre d'occurrences des différents sèmes⁴⁰, le plus présent sera dans la première catégorie, les autres dans la seconde, classés par ordre croissant. Ainsi, nous espérons mettre à jour les mondes lexicaux, les liens sémantiques et les différences entre les lexèmes dans les dictionnaires. Pour plus de confort de lecture, nous synthétiserons les définitions en précisant les récurrences et les différences et en ne citant que les passages qui nous intéressent.

1.3.1. ÉMEUTE

Émeute, « relevé sous la forme *esmote* au XII^e siècle, est formé sur l'ancien participe passé *esmeu* du verbe *émoouvoir*, d'après *meute* « soulèvement, expédition » (*DHLF*). C'est donc un terme ancien qui a connu plusieurs resémantisations, sans toutefois se départir de sa racine latine. Ainsi, les sèmes « soulèvement » et « peuple » sont les constituants principaux d'*émeute*, généralement en cooccurrence sous la forme de « soulèvement populaire » ; seuls *AF9* utilise la tournure « agitation populaire » quand *AF8* parle de « soulèvement » et de « foule ». Le concept d'*agitation* est d'ailleurs récurrent, sous cette forme (*AF9*, *TLFi*) comme sous celle de « trouble » (*PR*) et de « tumulte » (*AF8*, *PR*). *La violence* est au cœur d'*émeute*, puisqu'on la retrouve sous la forme simple « violence », mais aussi « cris » et « bagarre » (*PR*). *La temporalité* est aussi un constituant second d'*émeute* que ce soit avec le champ lexical de la spontanéité (*GL*, *PR*, *AF9*) ou le terme « situation » (*TLFi*).

1.3.2. INSURRECTION

La temporalité est complètement absente des définitions d'*insurrection*, mais nous retrouvons par contre les motifs *agitation* et *soulèvement* qui sont les principaux constituants du lexème. *Agitation* s'observe sous les formes « s'insurger » (*TLFi*, *DHLF*, *LPR*) « se révolter » (*TLFi*), de « renverser » (*LPR*) ; *soulèvement* est sous cette forme (*AF9*, *LPR*) ou sous sa forme verbale « soulever » (*TLFi*, *GL*). Mais le motif principal est *opposition à un pouvoir*, avec la forme « contre [un/le] pouvoir » (*TLFi*, *AF9*, *GL*), « contester une autorité » (*TLFi*) ou « renverser (le pouvoir établi) » (*LPR*), en adéquation avec son étymologie

40 Nous rangerons sous le même sème les occurrences ayant plusieurs flexions (*ex* : violent, violents, violentes, seront tous mis dans la catégorie sémique « violence ») ainsi que les synonymes (*ex* : violent, brutal, force, lutte armée seront tous mis dans la catégorie sémique « violence »).

insurrectio, « action de s'élever ». Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, le trait sémantique *populaire* est absent et *violence* est seulement présent au sens "A" du *TLFi* : « violence armée ». Ainsi, la définition d'« insurrection » est : « soulèvement qui vise à renverser le pouvoir établi » (*LPR*).

1.3.3. MANIFESTATION

Le constituant principal pour « manifestation » est *le collectif*, que ce soit avec le syntagme « rassemblement de personnes » et le lexème « groupe » (*TLFi*), « rassemblement » utilisé seul (*AF8, AF9, DHLF*), avec « démonstration collective » (*DHLF*), « défilé de personnes » et l'adverbe « collectivement » (*GL*). Les constituants seconds sont *revendication*, sous cette forme (*AF8, AF9, GL*) ou sous la forme d'« opinion » (*TLFi, DHLF*). En lien avec *revendication*, on trouve aussi *voie publique* (*GL, AF9, TLFi*) qui traduit bien la dimension monstrative de la manifestation, qui découle du sens premier chrétien qui désigne l'apparition du Christ (*DHLF*). Ainsi, la manifestation est un « rassemblement de personnes, dans un lieu public ou sur la voie publique, dans le but de faire connaître, de défendre une opinion » (*TLFi*).

1.3.4. RÉVOLUTION

Enfin, le lexème « révolution » est le plus riche en cela qu'il est celui qui possède le plus de sèmes définitoires communs aux différents dictionnaires. Les constituants principaux sont *le changement* et *la violence*. *Le changement*, hérité du sens premier exprimant le mouvement, apparaît comme tel (*GL, DHLF, PR*) accompagné d'un complément lié au constituant *violence* : « changement brusque » (*PR*), « changement brusque et violent » (*GL*), « changement brutal » (*DHLF*) mais aussi comme « transformation » (*TLFi, PR*) ou « évolution » (*TLFi*). *Le changement* se retrouve aussi dans le lexème « renversement », utilisé dans le syntagme « renversement d'un/du régime politique » (*AF8, TLFi, DHLF*) et qui lie *changement* à *violence* puisqu'on imagine mal le renversement d'un gouvernement ou d'un État sans aucune violence. Outre « brutal », on retrouve le sème *violence* dans « violent » (*DHLF, GL*), « force » (*AF8*) et « brusque » (*AF8, GL, PR*). *Violence* est aussi connoté dans « trouble » (*DHLF*) et « agitation » (*GL*). Le second constituant principal est *temporel*, il se manifeste sous les formes « soudain » (*TLFi, GL, PR*) et « passager » (*DHLF, GL*) ou avec le

syntagme « un temps relativement court » (*TLFi*). Ce constituant, tout comme *changement*, est en partie lié à *violence*, principalement *via* le terme « brusque », qui connote autant l'idée de force que celle de soudaineté. Le constituant *collectif* est finalement très peu présent puisqu'il n'apparaît qu'à deux reprises sous la forme « groupe » (*GL, PR*).

Que retenir de ces définitions ainsi décortiquées ? Tout d'abord, que la violence est présente dans chacun d'elles, exception faite de « manifestation », alors que notre corpus est composé aux deux tiers de discours ayant pour cadre les manifestations, ce sur quoi nous reviendrons ultérieurement. « Révolution » et « émeute » sont les seuls lexèmes ayant traits à la temporalité, d'autant plus qu'il s'agit de préciser la rapidité des événements par des termes tels que « passager », « une situation » ou encore « soudain ». « Émeute » a une spécificité décrite dans le *DHLF* :

Émeute a d'abord et eu le sens de « mouvement, éclatement (d'une guerre) », d'où spécialement (1326) « soulèvement populaire », en concurrence pour ce sens avec « émotion », à l'époque classique. [...] Seule la valeur de « soulèvement populaire », avec une idée de violence et sans celle de contenu politique [nous soulignons] (à la différence de révolution et même de révolté, voire d'insurrection) est restée vivante (2012 : 731).

En effet, il est remarquable qu'aucune définition ne donne une quelconque signification politique à l'émeute, ou tout du moins une *portée* politique, à l'exception de l'*AF8* qui parle de « sédition », soit un « soulèvement concerté contre l'autorité établie », ce qui contredit complètement les autres dictionnaires qui mettent en avant l'aspect spontané, sans revendication politique, ne résumant l'émeute qu'à des actes de violences résultant d'une émotion colérique. Cela tient, comme pour « manifestation », de l'incompatibilité supposée entre la politique et la violence qui sont en quelque sorte les parangons de ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas. De même, on peut s'interroger sur l'absence du trait sémantique *revendication* lorsque celui de *populaire* est présent, comme si tout ce qui touchait le peuple était exempt de dimension politique ; on peut par exemple penser ici à la trajectoire du « discours populiste », terme péjoratif qui désigne un discours qui s'appuie sur les ressentis et les émotions des foules pour leur dire ce qu'elles ont envie d'entendre. Pourquoi utiliser le qualificatif « populiste » plutôt que « mensonger » ou « fallacieux » par exemple ? On peut déceler derrière cette négation du politique pour tout ce qui a trait au populaire une forme de mépris de classe, ou *classisme*⁴¹ qu'on retrouve dans ces définitions.

⁴¹ La classisme est une notion récente pour définir les discriminations liées à l'appartenance aux classes

Si « insurrection » et « manifestation » ont tous deux une dimension politique reconnue par le biais du trait *revendication* (« contester une autorité » pour « insurrection », « défendre une opinion » pour « manifestation »), elle n'est pas perçue de la même façon. Il suffit de regarder les définitions données : pour « manifestation », on est dans une démarche positiviste, on exprime une revendication, on défend une opinion, on se rassemble en un collectif ; l'insurrection quant à elle ne revendique pas, elle « conteste », elle ne se rassemble pas, elle « se soulève », elle ne défend pas un point de vue, elle renverse le pouvoir établi. Pour « insurrection », ce sont les conséquences, les finalités qui sont mises en avant comme critères définitoires (d'ailleurs, les définitions commencent toutes par « action de... ») alors que « manifestation » est défini par les causes, les aspirations. Ainsi, selon ces définitions, une manifestation est par essence légitime contrairement à « insurrection » qui est légitimée au cas par cas.

1.4. SYNONYMIES ET MONDES LEXICAUX

Comme dans beaucoup de dictionnaires de langue, il est donné à la suite de la définition une liste plus ou moins longue de synonymes et même parfois d'antonymes. Les relations de synonymie sont un bon indice des relations interlexicales, ou encore *mondes lexicaux*. Cependant, seuls le *Petit Robert*, le *Trésor de la Langue Française informatisé* citent des synonymes, les autres ne donnent que des exemples qui peuvent parfois traduire des relations synonymiques (c'est le cas pour le *Dictionnaire Historique de la Langue Française*). Le lexème *émeute* est donné comme synonyme d'« insurrection » (PR, GL, AF9), *insurrection* est dans « émeute » et « révolution » (PR). Quant à *révolution*, il n'est cité qu'une fois, comme synonyme d'« insurrection ». Mais les mondes lexicaux ne se construisent pas qu'autour des « citations » (c'est-à-dire lorsque des lexèmes sont cités dans les définitions d'autres lexèmes qui sont eux-mêmes dans d'autres citations) mais aussi lorsque les lexèmes entretiennent une relation avec les mêmes synonymes. Ainsi, « émeute » et « insurrection » ont comme synonyme commun *révolte* (PR, TLFi, DHLF). Il faudrait, pour avoir une cartographie complète des relations lexicales, faire le travail que l'on vient d'effectuer sur tous les synonymes ; c'est ce que fait *Prox*, le logiciel du laboratoire *CLLE-ERSS* utilisable en ligne sur le site « autourdumot.fr », porté par Matthieu Lafourcade.

sociales défavorisées ou prolétariat (notre définition).

Cet outil s'appuie sur deux sources : les définitions viennent de Wiktionary⁴², les relations synonymiques sont créées *via* un autre site internet, *Jeux de mots*⁴³. Le principe de ce jeu est expliqué sur le site :

Le réseau est alimenté par les propositions des joueurs en réponse à une consigne donnée relativement à un terme-source. Ce système de collecte de données repose sur le principe selon lequel les données recueillies sont supposées valides dès lors qu'elles sont issues de la concordance répétées des propositions des deux joueurs. Ainsi émergent des relations entre le terme-source et les intersections, c'est-à-dire les termes qui s'avèrent être communs quand on confronte les réponses des deux joueurs. La consigne traduit le type de relation visé par la partie. La consigne la plus générale (consigne par défaut pour les joueurs non inscrits) est *idées associées*, mais de nombreuses autres consignes sont proposées (*générique, spécifique, synonyme, cause, conséquence, sentiment, contraire*, etc.).

Avec 9 609 606 relations lexicales présentes dans la base, ils peuvent prétendre à une analyse solide, d'autant plus que plusieurs autres « *game with a purpose* » (littéralement « jeux avec un but », ici, un but scientifique) sont venus étayer l'analyse, notamment sur la polysémie⁴⁴. C'est pourquoi nous nous sommes appuyé sur cet outil pour analyser les réseaux lexicaux de nos lexèmes.

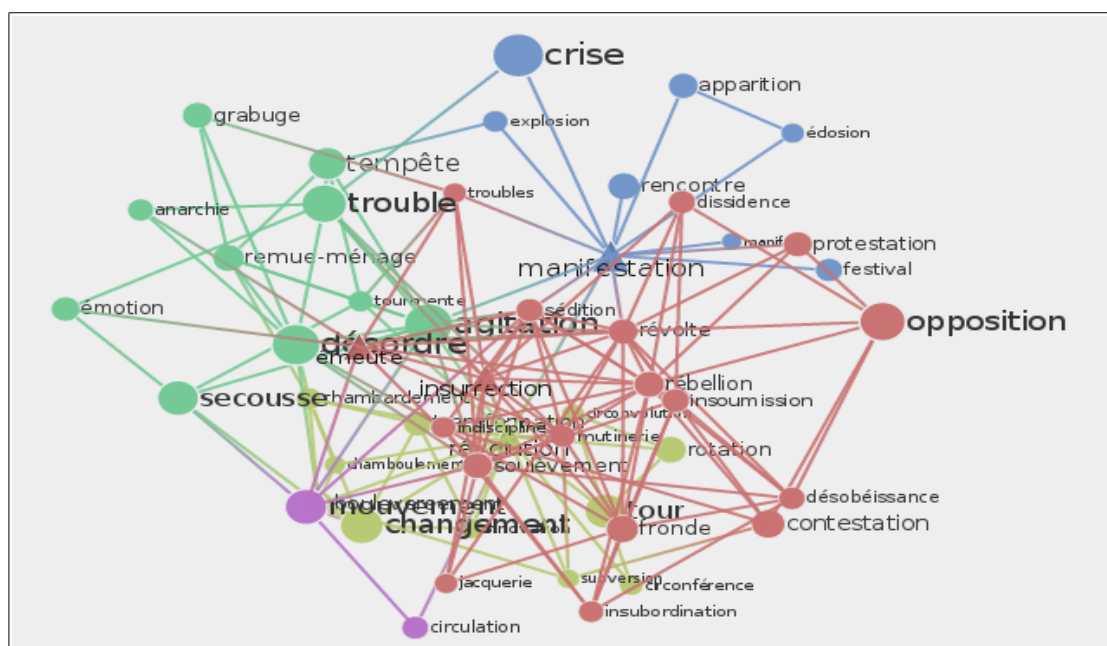
En recherchant les mondes lexicaux qui unissent « émeutes », « insurrection », « manifestation » et « révolution », voilà ce que l'on obtient :

Illustration 01 : Réseau lexical complet des lexèmes « émeutes », « insurrection », « manifestation » et « révolution ».

42 Disponible sur : www.wiktionary.org

43 Disponible sur : www.jeuxdemots.org

44 Pour plus de renseignements : aller sur la page « Pourquoi Jeux de mots ? » disponible sur : <http://imaginat.name/infosJDM.html>



Source : autourdumot.fr & CLLE-ERSS

Ce seul graphique résume plusieurs informations : les mondes lexicaux sont illustrés par les différentes couleurs ; la taille des nœuds (les ronds dans le graphique), qui représentent les mots (les mots recherchés sont représentés par des triangles à la place des ronds), augmente selon le nombre d'occurrences ; les traits reliant les mots entre eux montrent les liens de synonymies, leur épaisseur illustre la force de cette relation, la longueur le degré de cooccurrence. Étant donné qu'il s'agit d'un graphique interactif en trois dimensions, il est ici impossible de le lire comme un ensemble. Nous pouvons toutefois traduire ce graphe en tableau :

Illustration 02 : Tableau des lexèmes présents dans le graphique, classés en mondes lexicaux

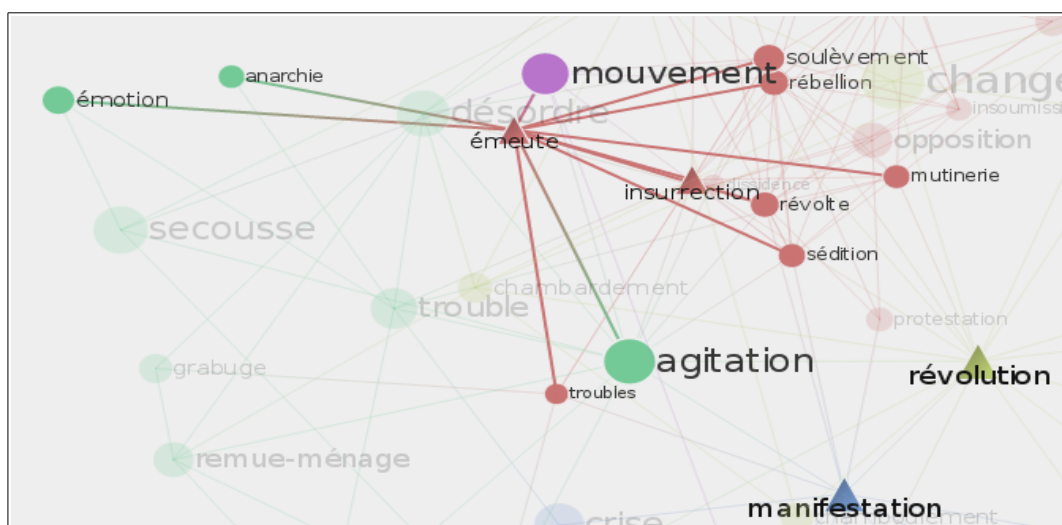
soulèvement, insurrection, révolte, rébellion, fronde, sédition, mutinerie, émeute, troubles, insoumission, jacquerie, dissidence, désobéissance, insubordination, contestation, indiscipline, protestation, opposition
révolution, bouleversement, subversion, changement, chambardement, tour, rotation, transformation, chamboulement, circonvolution, circonférence, innovation
agitation, trouble, désordre, tourmente, émotion, anarchie, remue-ménage, secousse, tempête, grabuge
manifestation, manif, crise, apparition, éclosion, rencontre, <u>explosion</u> , festival
mouvement, circulation

Source : autourdumot.fr & CLLE-ERSS

Dans ce tableau, nous pouvons voir les mondes lexicaux représentés par les couleurs du graphique ; cependant nous ne pouvons pas lire les relations qui lient les groupes les uns aux autres. C'est pourquoi nous allons prendre la forme graphique et la "découper" en mondes lexicaux en mettant en surbrillance le réseau qui nous intéresse.

1.4.1. ÉMEUTE

Illustration 03 : réseau lexical du lexème *émeute*

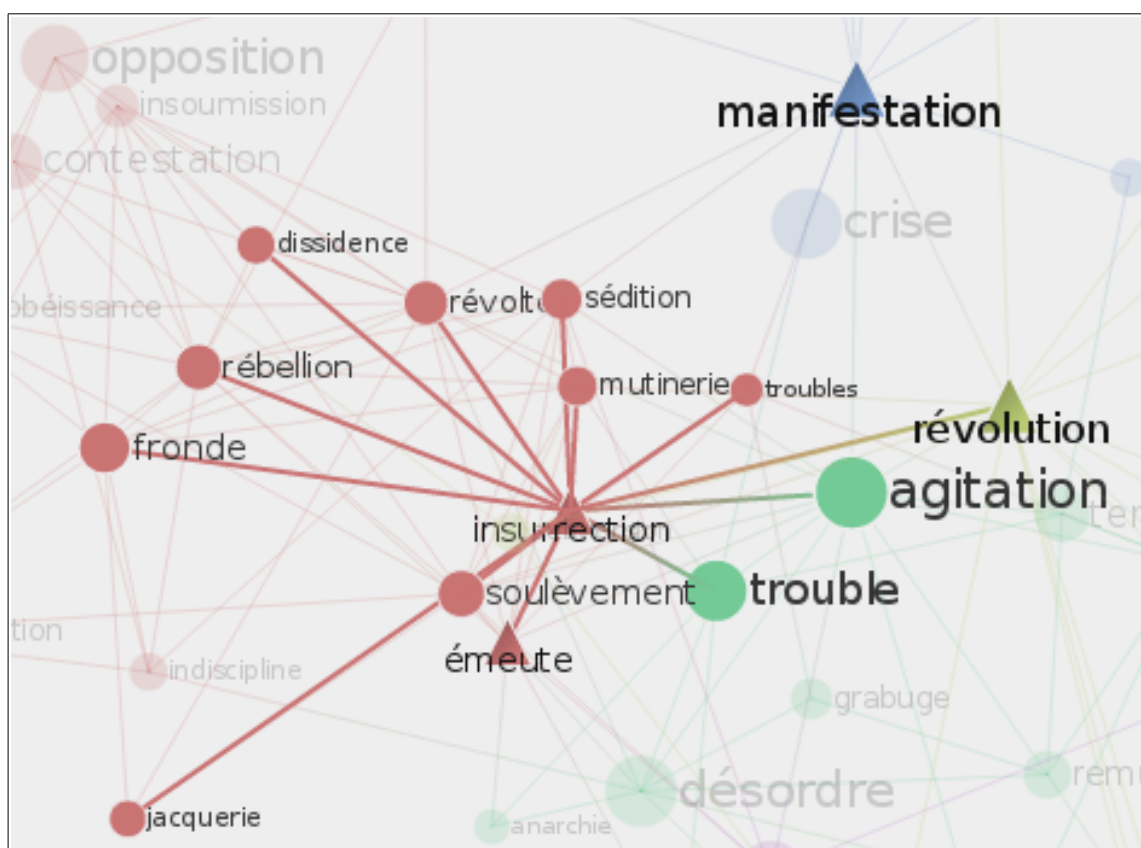


Source : autourdumot.fr & CLLE-ERSS

En sélectionnant le terme « émeute », on obtient le focus sur son réseau lexical. On peut lire qu'il entretient des liens directs avec quatre lexèmes : *émotion*, *anarchie* et *agitation* qui sont d'un groupe, *mouvement* qui est d'un autre groupe. La taille d'*agitation* et *mouvement*, plus grosse que les autres, suggère que leur fréquence d'apparition est supérieure et la promiscuité entre *mouvement* et *émeute* traduit un fort coefficient de cooccurrence, contrairement à *agitation* qui est assez éloigné. Il est intéressant de voir que des sept relations lexicales qu'entretient *émeute* avec le reste de son groupe, c'est d'*insurrection* qu'il est le plus proche et qui a une pondération la plus marquée (indiquée par l'épaisseur du trait), ce qui confirme notre analyse précédente. De même, on retrouve le constituant principal *soulèvement*. Il apparaît aussi qu'il n'y a aucun lien direct avec *manifestation* et *révolution*.

1.4.2. INSURRECTION

Illustration 04 : réseau lexical du lexème *insurrection*

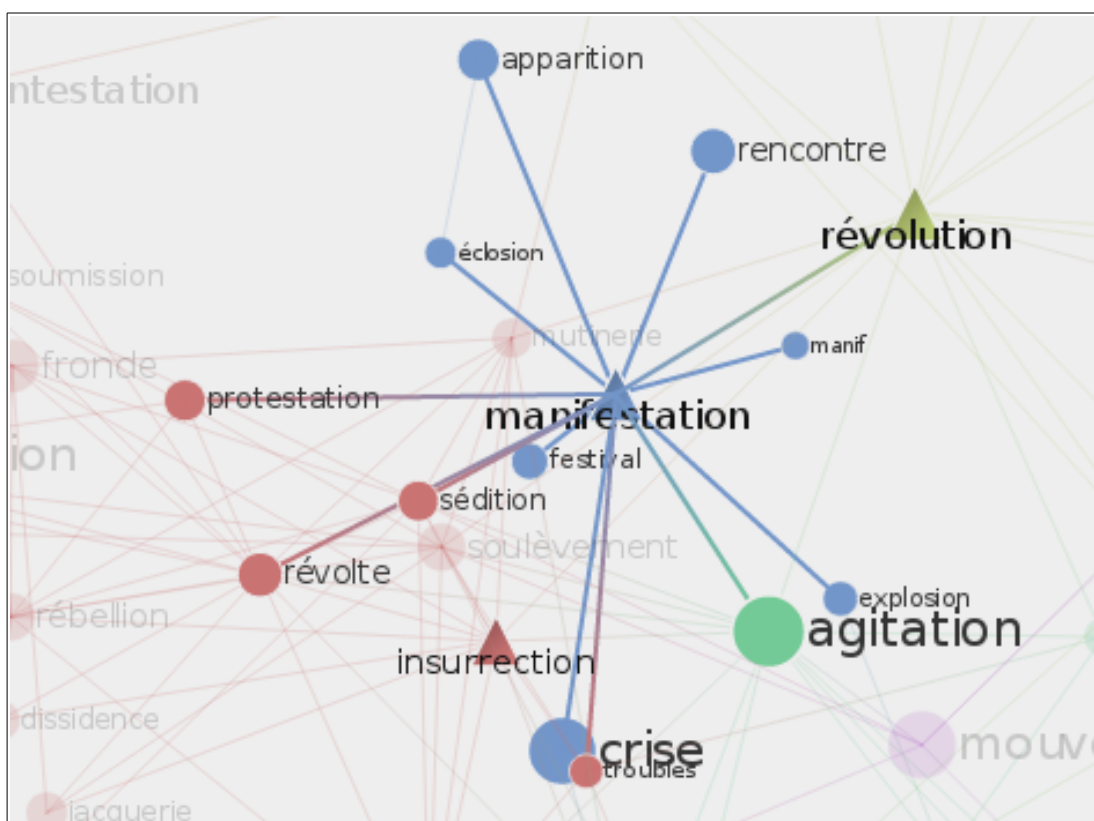


Source : autourdumot.fr & CLLE-ERSS

Insurrection entretient une relation centrale avec les autres lexèmes, hormis *manifestation* qui, malgré son manque de lien direct, reste assez proche. Comme pour *émeute*, il est en lien avec deux autres groupes par le biais de *trouble*, d'*agitation* d'un côté et de *révolution* de l'autre. On retrouve encore le constituant principal *soulèvement* mais aussi *agitation* qui était le second constituant principal. Bien que ce dernier soit plus important en termes de fréquence, ils sont environ à équidistance du lexème *insurrection*. Avec *émeute*, il fait partie d'un monde lexical résolument marqué par la « violence d'en-bas » : « jacquerie » désigne les révoltes paysannes au XIV^e siècle contre les seigneuries, « sédition » est un « soulèvement concerté contre l'autorité établie » (TLFi), définition qui est peu ou prou la même que « mutinerie ». Enfin, aucun lexème ne semble être cité plus fréquemment qu'un autre, puisqu'ils sont tous pondérés de la même manière.

1.4.3. MANIFESTATION

Illustration 05 : réseau lexical du lexème *manifestation*

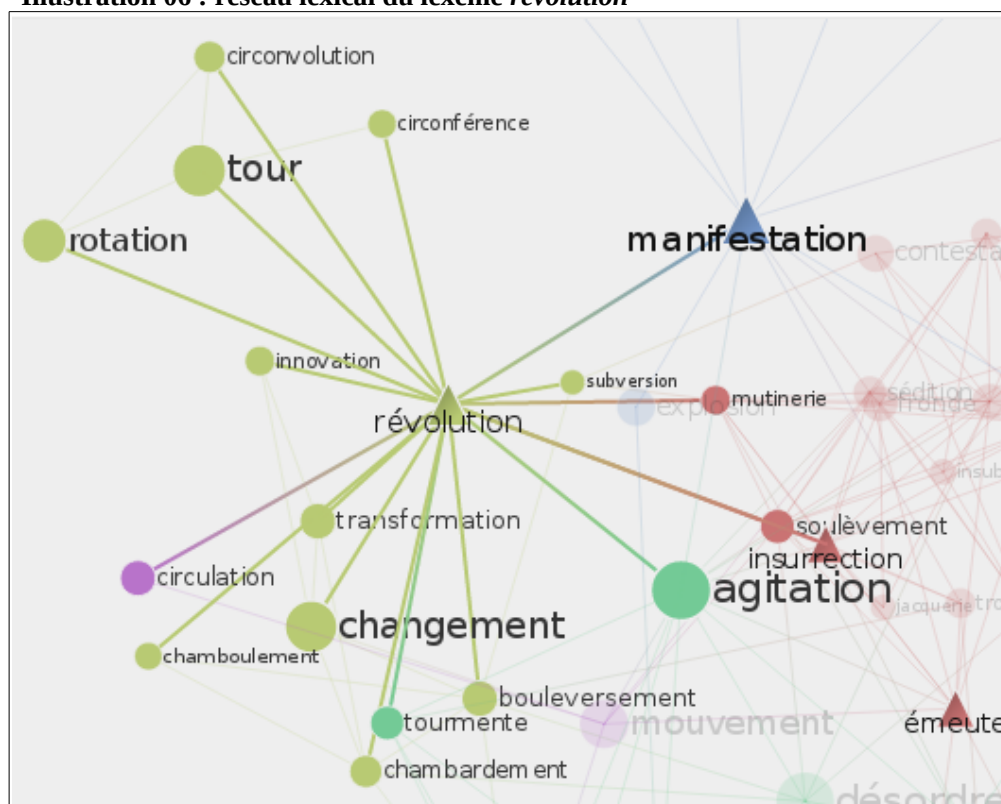


Source : autourdumot.fr & CLLE-ERSS

Manifestation fait le lien entre trois autres mondes lexicaux par le biais de *révolution* (jaune), d'*agitation* (vert) et *révolte* (rouge). C'est d'ailleurs avec ce dernier groupe qu'il entretient le plus de relations, puisqu'elles sont au nombre de cinq, ce qui est assez intéressant puisque « manifestation » n'entretient, dans nos définitions, aucun rapport avec la violence qui est pourtant un élément clé de cette catégorie. Cette différence vient de la construction même du corpus duquel est tiré ce graphique. Le constituant principal est *le collectif* par le biais notamment des syntagmes « rassemblement de personnes » ou encore « défilé de personnes ». Ici, on retrouve cette idée avec les lexèmes *rencontre* mais aussi *festival* qui est un lieu fréquenté par des centaines, voire des milliers de personnes. Il est notable que *manif* soit présent alors qu'il n'est que son diminutif ; cela s'explique par sa spécialisation et son autonomie, comme le souligne le *DHLF* : « au sens de « démonstration collective de protestation », on l'abrège familièrement en MANIF [sic] ». Ainsi, « manif » ne s'utilise pas pour désigner un événement sportif ou culturel, il est réservé au rassemblement de personnes dans un but de revendication ou de contestation, c'est pourquoi il apparaît dans ce graphe.

1.4.4. RÉVOLUTION

Illustration 06 : réseau lexical du lexème *révolution*



Source : autourdumot.fr & CLLE-ERSS

Révolution est le seul lexème à être lié directement à tous les groupes lexicaux (sa place centrale est bien visible sur l'illustration 06), tout comme il l'est aux lexèmes *manifestation* et *insurrection*. À l'instar des dictionnaires, toutes les dénnotations sont représentées, c'est pourquoi la partie supérieure gauche, qui concerne son sens scientifique (utilisé en géométrie, en astronomie, *etc.*) ne nous intéresse pas ici. La partie inférieure l'est bien plus puisqu'y est présent le constituant principal *changement*, que l'on avait relevé précédemment et qui est ici développé sous plusieurs formes (*chamboulement*, *bouleversement*, *transformation*). On peut y lire aussi le second constituant principal, *la violence*, au travers des lexèmes en rouge (*insurrection*, *mutinerie*, *soulèvement*) mais aussi avec *agitation* et, pourquoi pas, *tourmente*.

Avec cette illustration des liens qui unissent les *mondes lexicaux*, ce sont les relations d'interdépendance entre les lexèmes que l'on voit et qui forment la structure sémantique et lexicale de la violence. Ainsi, désigner un événement politique et/ou médiatique en parlant d'insurrection, de révolution ou d'émeute connote l'idée même de violence avec en sus des

spécificités propres à chacun, comme *émeute* qui n'aurait pas de portée politique par exemple. Mais au-delà de ces cadres discursifs qui sont donnés aux violences contestataires, la dénomination des actes est un des enjeux principaux, qu'ils soient politiques, médiatiques, juridiques ou même philosophiques.

2. LES DISCOURS DE LA VIOLENCE CONTESTATAIRE

*Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom ;
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.*

Boileau, *Première Satire*, 1666

2.1. LES LEXÈMES DES VIOLENCES CONTESTATAIRES

2.1.1. DÉNOMINATION ET DÉSIGNATION

Tout commence en rhétorique, dans le discours social et dans les idéologies, en donnant des noms aux choses (Angenot, 2014 : §4).

Au-delà des catégories, la dénomination et la désignation construisent le monde social (les catégories y sont d'ailleurs elles-mêmes sujettes), c'est pourquoi l'acte de nommer est souvent disputé pour désigner un événement. La dénomination et la désignation sont deux concepts pour lesquels il existe une littérature abondante. Comme le rappelle Roselyne Koren, elles ont notamment été théorisées par George Kleiber :

Les traits intrinsèques justifiant le choix de dénomination seraient « l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable », constante et conventionnelle ([Kleiber] 1984 : 80 ; 2012 : 46) qui autorise le locuteur à l'employer, sans avoir besoin de « justifier » le lien référentiel ainsi établi (2016 : §10).

Donc selon Kleiber, la dénomination est une association référentielle construite et reconnue par la communauté linguistique. Koren affirme que l'enjeu de la *dénomination* est « d'ordre cognitif, culturel et historique » (2015 : §10) et peut donc être à ce titre manipulée ou être resémantisée. C'est pourquoi l'opposition systématique entre *dénomination* et *désignation* semble intenable. Comme le dit Constantin de Chanay : « la plus stable des dénominations peut devenir discutable et négociable en discours si le contexte socio-politique s'y prête et le requiert : elle ne cesse alors de briser le rêve d'avoir “une nomenclature

stable” » (De Chanay, 2001 : 185). Koren ajoute : « Il [l’acte de nomination] permet de penser de ce fait la responsabilité énonciative active du locuteur, que son choix se porte sur une dénomination lexicalisée ou sur une désignation discursive de son cru : il y a acte de nomination, point de vue, dans les deux cas » (Koren 2016 : §13). Néanmoins, derrière ces deux concepts, c’est celui de la *qualification* qui nous intéresse ici. Le bombardement français en Syrie décidé par Emmanuel Macron est-il un « acte de guerre » ? La réforme d’accès à l’université est-elle la mise en place de la « sélection » ? Dans ces deux exemples, bien plus que l’acte en lui-même, c’est sa qualification qui est en jeu :

Or, il se fait que les dites controverses savantes ou publiques, résurgentes et irréconciliables, ne portent souvent que sur la qualification – au sens juridique de ce terme – d’un fait, d’un acte, d’un événement ou d’un individu, d’une entité politique (Angenot, 2014 : §3).

La qualification peut entraîner une modification de la perception d’un acte, comme dans le cas déjà évoqué précédemment des châtiments corporels. Par un processus de resémantisation, elle désigne aussi un objet qui devient potentiellement politique : c’est le cas du *voile*, traité par Laura Calabrese (*in Cislaru et al.*, 2007), qui fait partie des « désignants », c’est-à-dire de ces « [...] lieux matériels à partir desquels les locuteurs trouvent l’occasion d’exprimer leur position à l’égard du conflit » (Krieg-Planque, 2003 : 201) et dans lesquels sont incluses les violences contestataires. Cependant, qu’il s’agisse de la nomination, la désignation ou même la resémantisation, les désignants, hors noms propres⁴⁵, sont créés par les dominants qui possèdent le fameux *skeptron* bourdieusien (Bourdieu, 2001 : 161), c’est-à-dire, dans ce cas, l’État et les médias. En effet, si la célèbre formule de Max Weber, qui parle du « monopole de la violence légitime » (*Gewaltmonopol*), est utilisée pour désigner l’usage qu’en fait l’État, elle désigne aussi le pouvoir de légitimation (et donc de délégitimation) que revendique l’État en s’appropriant « le monopole de l’expression légitime » de la violence (Hébert, 2009 : 235). Si nous reviendrons dans la prochaine partie sur l’aspect légitime/illégitime, nous allons maintenant nous intéresser à la nomination et à la désignation des violences, c’est-à-dire des actes décrits, perçus et désignés comme étant violents. Nous

45 Plusieurs travaux (Cislaru, 2005 ; Krieg-Planque, 2003 ; Moirand, 2007 ; Veniard, 2007) montrent que dans le cas de désignants médiatiques sous forme de noms propres (le 11 septembre, mai 68 ...), la responsabilité est plus diffuse et moins soumise aux enjeux de dominations et de pouvoir, du fait surtout de leur faible charge polémique.

nous focaliserons uniquement sur la désignation des actes violents par des lexèmes et des syntagmes et non sur la dénomination de leurs auteurs et autrices qui fera l'objet d'un autre travail.

En étudiant notre corpus, certains termes reviennent régulièrement pour désigner les actes violents sur différents modes. Ces répétitions lexicales, appelées « éléments de langage », sont constitutives du discours politique et entrent dans la stratégie du « faire comprendre » (Dorna, 1995 : 134). En effet, la répétition et la brièveté d'un message sont des moyens de s'assurer de la compréhension la plus large possible, ce qui est vital dans notre société de la communication où chacun·e est saturé·e, au sens cognitif, d'informations. Le discours médiatique est lui aussi un créateur de désignant selon le principe de *déférence* (Calabrese Steimberg, 2012 : 32) qui désigne le rôle que le public concède aux médias pour nommer et désigner les objets sociaux. Néanmoins, le « faire comprendre » ne se cantonne pas aux dénotations des dénominations ou des désignations, les émeutes de 2005 par exemple sont comparées à une « épidémie » qu'il faudrait « endiguer » (Chikoff, 19/11/2005 : 21), à défaut de trouver un « remède » (*Le Figaro*, Myard, 04/11/2005 : 18). En utilisant le champ lexical médical (qui comporte donc « épidémie », « remède », mais aussi « fièvre », « crise » et « contagion »), la tonalité⁴⁶ de l'article s'en retrouve marquée négativement pour influencer le lectorat : le « faire comprendre » n'est pas qu'une question de *sens* mais aussi de *tonalité*. Cependant, les limites de ce travail nous empêchent d'aller plus en avant dans l'analyse de ces aspects, que nous avons malgré tout voulu évoquer.

Dans le cadre strict de ce travail, nous nous focaliserons sur l'analyse des lexèmes les plus récurrents dans notre corpus pour désigner les actes relevant des violences contestataires. Il s'agit, en dehors du lexème « violence-s » que nous analyserons en premier, des lexèmes « guérilla », « échauffourées », « incidents », « débordements », « troubles » et « heurts ». Cependant, ils ne s'appliquent pas à tous les contextes d'énonciations, ni à tous les médias. C'est pourquoi nous allons les analyser en fonction du contexte dans lequel ils apparaissent mais aussi du type de violence qu'ils désignent.

46 Par tonalité, nous désignons l'effet qu'entraîne la polarité (négative, positive et neutre) du sens connotatif sur le lectorat.

2.1.2. LE CAS DE « VIOLENCE-S »

Comme nous l'avons vu précédemment, les émeutes diffèrent des autres contextes par leur typologie puisqu'elles ne désignent pas le même type de violences que la Loi Travail ou la Manif pour tous. Cependant, tous trois partagent un certain nombre de lexèmes. Sans surprise, c'est le substantif « violence » qui arrive largement en tête, avec 226 occurrences dans *Le Figaro*, 176 pour *Le Monde* et 86 pour *l'Humanité*. La particularité du *Figaro* est l'utilisation des syntagmes nominaux « cette violence » et « ces violences » bien plus marquée que dans les deux autres quotidiens :

En outre selon le Medef, près de 200 personnes se retrouvent privés [sic] d'activité économique à la suite de ces violences urbaines (Denis *et al.*, 19 novembre 2005 : 29).

Parmi les causes de ces violences, il [Dominique de Villepin] a notamment mis en avant « le sentiment de discrimination » (Anonyme, 30 novembre 2005 : 9).

Cette violence fait le lit des extrémistes (Finkielkraut, dans Zemouri, 15 novembre 2005 : 28).

N'est-ce pas reconnaître que cette violence se nourrit du malaise social et avouer que la politique menée depuis 2002 n'a fait qu'amplifier ce phénomène ? (Montebourg, 17 novembre 2005 : 14).

« Ces violences » est donc présent dans *Le Monde* et *L'Humanité*, mais dans une moindre mesure (deux occurrences pour le premier, une seule pour le second) alors que « cette violence » est tout à fait absent dans *Le Monde*, et présent une fois dans *L'Humanité*. « Ces violences » amorce un jugement, négatif, qui englobe l'ensemble des actes qualifiés comme violents (incendies de voitures, de locaux et de poubelles, affrontements avec la police, prédatons, etc.). Il s'agit donc moins de qualifier des actes séditieux que de juger ce que l'on pourrait appeler la méthodologie de l'émeute. Même si l'on retrouve le caractère agglomérant, englobant, « cette violence » ne désigne pas un acte concret mais amène une réflexion qui tiendrait plutôt de la philosophie politique. Ainsi, Arnaud Montebourg lie « cette violence » au thème du « malaise social » et contextualise les émeutes en les plaçant dans un cadre plus large en sortant de l'instantanéité médiatique. À l'inverse, lorsque Dominique de Villepin présuppose d'un lien de causalité entre « ces violences » et « le sentiment de discrimination », c'est pour désigner un moment donné (celui pendant lequel se sont déroulées les violences), des actes précis (ces violences, c'est-à-dire les émeutes qui se sont déroulées du 29 octobre au 15 novembre 2005 en France). Cela permet au gouvernement de réfuter toute responsabilité dans ces émeutes : ce ne sont pas les discriminations qui ont causé

ces violences, mais le *sentiment* de discrimination, ce qui renvoie au personnel, à l'intime et surtout, à l'irrationnel.

Cette distinction entre singulier et pluriel se vérifie une nouvelle fois avec le syntagme « violence-s urbaine-s » qui est une des formes privilégiées pour désigner le phénomène des émeutes. En effet, on compte 73 occurrences dans *Le Figaro* (huit au singulier et 65 au pluriel), 64 dans *Le Monde* et 23 dans *L'Humanité* (dont une seule occurrence est au singulier dans les deux titres). Là encore, l'écart entre les deux formes s'explique non pas par le désignant mais par le désigné :

Elles [les violences] ne devraient pourtant pas nous surprendre, car elles s'inscrivent dans le phénomène global de la violence urbaine, embryonnaire il y a trente ans, en expansion constante depuis. [...] Il reste que la violence urbaine poursuit son expansion et son travail de sape, provoquant la fuite des habitants qui en ont les moyens et accentuant les processus de ghettoïsation (*Le Figaro*, Bui Trong, 07 novembre 2005 : 18).

De la même manière que les assureurs ont intégré le risque attentat dans une réflexion permanente à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001, ils vont être contraints de tenir compte du risque de violence urbaine dans leurs calculs [*Le Figaro*, Denis *et al.*, 19 novembre 2005 : 27].

Comme quoi la violence urbaine résulte d'une infinité de facteurs (*Le Monde*, Schittly, 02 novembre 2005 : 05).

Le bilan de cette nouvelle nuit de violences urbaines est moins sévère que les précédents (*Le Monde*, Bronner et Simon, 02 novembre 2005 : 05).

Dès le début des violences urbaines, le ministre de l'Intérieur a estimé que les nuits d'affrontements entre habitants des cités populaires et policiers n'avaient « rien de spontané » (*L'Humanité*, Mouloud, 08 décembre 2005 : 9).

Ces extraits de notre corpus illustrent la même division que précédemment, c'est-à-dire une spécification au pluriel et une généralisation au singulier. Ainsi, le syntagme « la violence urbaine » désigne un « phénomène global » qui s'inscrit tant dans le passé (Lucienne Bui Tong évoque les débuts datant d'« il y a trente ans ») tout comme dans l'avenir (l'article de Gilles Denis parle de la nécessité pour les assurances de « tenir compte du risque de violence urbaine dans leurs calculs » futurs). De même, le syntagme ne désigne pas un événement en particulier ou un acte mais une catégorie d'actes étendus dans le temps et l'espace, contrairement à la forme plurielle qui, dans notre corpus, désigne les émeutes qui ont eu lieu entre le 20 octobre et le 15 novembre 2005. Finalement, « violence urbaine » est une catégorie, un schème perceptuel d'un phénomène conflictuel quasi permanent. Il permet de

classer dans une même catégorie toutes sortes d'actions en effaçant les problématiques, les enjeux politiques mais aussi les différences qui peuvent exister entre ces actes ainsi nommés. Ce phénomène se retrouve aussi dans ce que l'on appellera les violences contestataires indéfinies, qui sont des lexèmes qui permettent de définir un certain nombre de violence sans les détailler, tout comme on parle d'article indéfini. Ainsi, au travers d'un seul signifiant est transporté un nombre indéfini de signifiés.

2.1.3. LES VIOLENCES CONTESTATAIRES INDÉFINIES : « GUÉRILLA », « INCIDENT-S » ET « TROUBLE-S »

2.1.3.1. GUÉRILLA

L'adjectif « urbaine » postposé au substantif existe aussi dans le syntagme « guérilla urbaine », on le trouve seulement dans *Le Figaro* à trois reprises (Leclerc, 8 novembre 2005 : 10 ; Thréard, 31 octobre 2005 : 17 ; Negroni, Cornevin et Chayet, 01 novembre 2005 : 8). Si « guérilla », de l'espagnole *guerrilla*, « petite formation militaire », désigne à la base des « troupes de partisans », elle est ici utilisée par métonymie pour « guerre généralement conduite par des partisans et fondée sur le harcèlement de l'adversaire par des embuscades et des coups de main » (TLFi). L'utilisation de ce lexème, toujours au singulier dans notre corpus, appelle une rhétorique militaire, que ce soit par la demande de couvre-feu ou par l'envoi de troupes dans les cités dans *Le Figaro* (Pognon, 14 novembre 2005 : s.p.) et dans *Le Monde* (Roger, 07 novembre 2005 : 06). Cependant, l'utilisation de « guérilla », suivi de « urbaine » ou bien utilisée seule comme dans *L'Humanité* (Mouloud, 05 novembre 2005 : 4) et dans *Le Monde* (Roger, 07 novembre 2005 : 6), tient plus de la tournure métaphorique que de la nomination effective d'actes illégaux. Ainsi, on peut lire des phrases telles que « les habitants de Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, ont vécu ces jours-ci à l'heure [nous soulignons] de la guérilla urbaine » (Threard, *Le Figaro*, 31 octobre 2005 : 17) ou encore « oui, les émeutes en région parisienne ont des airs [nous soulignons] de guérillas palestiniennes » (Rioufol, *Le Figaro*, 04 novembre 2005 : 19) qui, en comparant ces émeutes à des situations de guérilla montrent qu'elles n'en sont pas, contrairement à ce que Bruno Gollnisch laisse penser en parlant de « guérilla ethnique prévisible » (Pognon, *Le Figaro*, 14 novembre 2005).

L'adjectif « réactionnaire » postposé à « guérilla » est utilisé à deux reprises dans

L'Humanité :

Face à une véritable guérilla réactionnaire [intertitre]. Ces actes ne sauraient être perçus seulement comme des actes isolés, semble-t-il dire, faisant face à une véritable guérilla réactionnaire (Marin, 19 avril 2013).

« Guérilla réactionnaire » désigne donc les agressions homophobes qui ont eu lieu dans le sillage des manifestations contre l'ouverture du mariage aux couples gays et lesbiens. Visiblement, la rédaction ou l'auteur, voulait mettre en valeur la formule quelque peu étonnante puisqu'elle a été mise en intertitre, donc dans une typographie différente du corps du texte, et en plus gros. Le terme « réactionnaire », que le *TLFi* définit comme étant « opposé au changement ou qui cherche à restaurer le passé » est fortement connoté politiquement puisqu'il a comme synonyme « conservateur ». Ainsi, l'adjectif désigne autant un « état de fait » (au sens où il s'agit d'un mouvement né *en réaction* à une loi présentée comme un progrès social) qu'une idéologie politique à laquelle les auteurs des agressions correspondraient, tout en évitant de citer le nom d'un parti. La violence de celles et ceux qui s'opposent au projet de loi ne fait aucun doute pour la rédaction de *L'Humanité*, puisque le journal n'hésite pas à parler de « guérilla » au sens propre, sans effet de style ou sens métaphorique :

Une façon de tenter de *mettre fin à la guérilla* [nous soulignons] menée par les opposants au texte.

Dans une ambiance haineuse et homophobe, une lueur d'espoir [...]. Objectif pour le gouvernement : *couper court à la guérilla des anti-mariage* [nous soulignons], qui multiplie les actions plus ou moins violentes (Delaporte, 15 avril 2013 : 2).

L'utilisation de ce vocabulaire très politisé correspond à l'éthos discursif du journal, à savoir l'organe officiel du Parti Communiste Français, mais aussi à ses lecteurs et lectrices, que l'on peut raisonnablement classer à gauche.

2.1.3.2. *INCIDENT-S*

« Incident-s » est sûrement le lexème le plus stable de notre corpus, puisqu'il arrive en troisième position dans « Loi Travail » et « Manif pour Tous », et en quatrième position dans « Émeutes » (respectivement 123, 14 et 37 occurrences). Du côté du *TLFi*, on trouve comme définition :

Petit événement fortuit et imprévisible, qui survient et modifie le déroulement attendu et normal des choses, le cours d'une entreprise, en provoquant une interruption ressentie le plus souvent comme fâcheuse.

Cependant, parmi les spécialisations que donne le dictionnaire, il y en a une qui concerne directement la violence politique :

Domaine *international, politique, social*. Événement fortuit, affrontement imprévu entre personnes, groupes, dont l'importance est limitée mais dont les conséquences risquent d'être graves, notamment pour la paix. [...] *Usuel* et généralement *au pluriel*. Manifestation armée ou non éclatant contre l'autorité en place.

Ce qui ressort principalement de cette définition est tout d'abord la dimension restreinte des conséquences que peut avoir un incident, puis la dimension « fâcheuse » et potentiellement grave. Une autre information qui est importante dans le cadre de ce travail, c'est l'utilisation « généralement au pluriel » et, en effet, le singulier est peu utilisé dans notre corpus, puisqu'on retrouve le l'item lexical sous cette forme dans 5 cas sur 13 dans « Manif pour Tous », 7 sur 37 dans « Émeutes » et 28 occurrences sur 123 dans « Loi Travail ». Est-ce qu'il s'agit dans ces quelques cas d'un incident en particulier ou, comme pour « débordements », d'en souligner l'absence ?

Depuis 1997, des émeutes ludiques, dénuées d'incident déclencheur, éclatent lors des fêtes de fin d'année et du 14 Juillet (*Le Figaro*, Bui Trong, 07/11/2005 : 18).

Hormis cet incident, le tableau sur lequel les policiers inscrivent un à un tous les incidents – feux de poubelles, de véhicule, jets de pierres, interpellations – reste quasiment vide (*Le Monde*, Bordenave, 10/11/2005 : 13).

Le 29 mars, des chaises ont été lancées sur les rails du métro, provoquant l'arrêt de deux rames et le blocage du trafic. L'incident n'a pas fait de victime mais aurait pu, selon les responsables du réseau, « avoir des conséquences graves » (*Le Monde*, Legendre, 14/05/2016 : 10).

Aucun incident notable n'avait ainsi été recensé en fin d'après-midi : « Nantes Révoltée » avait en effet appelé les participants « à la plus grande prudence » (*Le Figaro*, Frouin, 25/06/2016, p.03).

Les exemples démontrent qu'« incident-s » est aussi bien utilisé pour parler d'un événement en particulier que pour signaler son absence, sans qu'il y ait de tendance forte pour l'un ou l'autre.

« Incident-s » possède un spectre sémantique assez large, preuve en est nos exemples

cités précédemment : « [...] les incidents – feux de poubelles, de véhicule, jets de pierres, interpellations – [...] », ou « des chaises [...] lancées sur les rails du métro ». Il est vrai que les définitions, autant descriptives que prescriptives, restent assez floues pour pouvoir y ranger une multitude d'actes violents. Un détail nous interpelle : les arrestations sont classées comme « incidents » ; on peut se demander si c'est l'objet de l'interpellation qui est l'incident ou si c'est l'arrestation, suivant sa brutalité, qui est ainsi classée. D'ailleurs, le lexème est aussi utilisé pour désigner les violences policières :

Le cliché d'un CRS qui assène un violent coup de pied à la hanche à une étudiante, jeudi dans le cadre de la manifestation contre la Loi travail, est rapidement devenu viral sur internet. [...] Ce vendredi, la victime, qui s'appelle Tamara, a témoigné de cet incident au site Buzzfeed (*Le Figaro*, Blavignat, 15/04/2016 : s.p.).

Bien que connoté négativement, l'utilisation du lexème est neutre, au sens où il n'est pas réservé à une catégorie ou à un acte particulier, comme c'est le cas par exemple pour « guérilla » qui ne désigne jamais les actes policiers. Il agit comme *terme superordonné*⁴⁷ pour regrouper tous les actes violents dans une situation violente au sein de l'espace public, que la violence soit du fait de la police ou du groupe qui lui fait face.

2.1.3.3. TROUBLE-S

Le lexème « trouble-s », dans son sens lexical, intègre parfaitement le champ lexical de la violence :

[À propos d'un milieu ou d'un état social]

A. – État d'agitation, altération de l'ordre, de l'équilibre qui sévit dans un groupe organisé [...]

B. – *Au pluriel*. Ensemble des faits et des actes violents ou séditieux qui, dans une société, expriment une vive opposition sociale, politique, religieuse. Synonyme. *agitation, désordre, émeute, manifestation, révolte (TLFi)*.

Il est particulièrement présent dans notre corpus en deux expressions, avec une prédominance du pluriel sur le singulier (41 occurrences au pluriel contre 10 au singulier). La première, utilisée surtout au pluriel, se trouve dans le syntagme « fauteurs de troubles » :

47 « On appelle *superordonné* le terme dont le sens inclus le sens (ou les sens) d'un ou de plusieurs autres termes, appelés alors *hyponymes* » (*Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, 2012).

[...] et ce gouvernement qui veut faire rentrer dans le rang les fauteurs de troubles (*L'Humanité*, Madec, 14/11/2005 : 24).

Mercredi, le préfet Michel Cadot a souligné pour sa part « *les violences répétées et nombreuses* » d'une minorité et la difficulté pour les forces de l'ordre d'identifier ces fauteurs de troubles « *au sein d'une nébuleuse de tête de manifestation* » (*Le Monde*, Pascual, 23/11/2016 : 10).

Alors que la manifestation s'était déroulée globalement dans le calme, la tension est montée en début de soirée dans le quartier des Invalides, quelque 200 à 300 fauteurs de troubles lançant des projectiles, barres de fer et fumigènes, contre les forces de l'ordre et les journalistes (*Le Figaro*, de Mallevoüe, 27/05/2013 : 03).

On en compte 24 occurrences dans tout notre corpus, dont 12 rien que pour « Émeutes ». Cependant, il faut souligner la présence de trois occurrences de cette locution nominale au singulier, soit : « fauteurs de trouble ». Cela est dû à la difficulté de savoir si « trouble » est un dénombrable ou un indénombrable dans le discours : est-ce une situation de trouble ou bien plusieurs troubles ? La réponse est donc laissée à l'interprétation des locuteurs et locutrices. De plus, le lexème « fauteur » est utilisé aujourd'hui seulement dans cette tournure, et jamais au féminin.

La seconde utilisation récurrente, que l'on trouve quasiment autant au singulier (10 occurrences) qu'au pluriel (12), correspond au lexique judiciaire et policier de « trouble à l'ordre public », qui peut constituer un chef d'accusation :

Or, « *ces manifestations ont dégénéré en graves troubles à l'ordre public et notamment des affrontements violents avec les forces de l'ordre* » (*Le Figaro*, Leclerc et Negroni, 17/05/2016 : 04).

Parmi les fauteurs de trouble à l'ordre public, on retrouve des militants d'extrême droite (*Le Monde*, Carroger, 19/04/2013 : 11).

Le parquet de Bobigny avait requis le placement en détention provisoire pour éviter un trouble à l'ordre public et préserver la sérénité de l'enquête (*Le Figaro*, C. G., G. T. et J. C [sic], 15/11/2005 : 08-09).

Le contexte d'énonciation est généralement judiciaire, qu'il s'agisse de paroles rapportées d'un officier de police, d'un avocat ou d'un magistrat, et il est utilisé quand des arrestations ont eu lieu ou quand des personnes ont été condamnées. Cependant, il ne s'agit pas d'une forme figée puisque le lexème « trouble » peut devenir pivot verbal, comme dans cet exemple tiré du *Figaro* :

Ensuite, tout étranger qui trouble l'ordre public, tout prédicateur qui appelle à la violence doit savoir qu'il sera expulsé de France sur simple décision administrative du ministre de l'Intérieur (Myard, 04/11/2005 : 18).

Ainsi, le syntagme passe en quelque sorte du passif, de la constatation, à l'actif en ne désignant plus un état de fait mais une action et, dans ce cas, un acte violent. Cela renforce donc la responsabilité de l'individu en le rendant directement coupable de l'acte en le dissociant de sa cause ou du contexte. De plus, et c'est peut-être le plus important, à l'instar d'« incident », « trouble-s » est un lexème extrêmement vague : de la musique forte dans l'espace public peut être considérée comme un trouble ; une altercation entre deux personnes à propos d'un différend en est un aussi ; quelqu'un en état d'ébriété commet-il aussi un trouble à l'ordre public ? La définition très large en fait un candidat de choix pour désigner les violences contestataires.

2.1.4. DÉSIGNER LA VIOLENCE CONTESTATAIRE INTERPERSONNELLE :

« ÉCHAUFFOURÉES », « DÉBORDEMENTS », « AFFRONTLEMENTS » ET « HEURT-S »

Comme abordé précédemment, nous entendons par « violence contestataire interpersonnelle » les lexèmes se rapportant à des actes conflictuels incluant au moins deux groupes sociaux.

2.1.4.1. ÉCHAUFFOURÉES

« Échauffourées » apparaît dans le *TLFi* sous cette définition :

A.– *Vieilli.* Entreprise malheureuse, qui conduit à un échec.

B.– *Courant* Émeute, bagarre entre adversaires privés ou publics ; plus particulièrement, petit combat isolé au cours d'une guerre.

Le sens B semble même être proche de « guérilla » par sa dimension guerrière, mais aussi par son lien lexical avec « émeute ». Quoi qu'il en soit, « échauffourées » est un terme qui sert dans notre corpus à désigner des affrontements interpersonnels, ici entre contestataires et policiers. Encore une fois, c'est dans *Le Figaro* que le lexème est le plus présent puisqu'on trouve 20 occurrences dans le corpus « Loi Travail », contre 8 pour *Le Monde* et aucune pour *L'Humanité*. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour le corpus « Émeutes » avec 6 occurrences dans *Le Figaro*, 4 dans *Le Monde* et 2 dans *L'Humanité*. Dans le corpus « Manif

Pour Tous », *Le Monde* est à égalité avec *le Figaro* (6 occurrences chacun) alors que *L'Humanité* n'en compte aucune. L'écart le plus significatif se trouve donc dans le corpus « Loi Travail » puisque les deux autres ont des écarts somme toute modiques.

Comme nous l'avons déjà dit, « échauffourées » désigne les affrontements entre manifestant·e·s et policiers et on le comprend dans l'utilisation du lexème ainsi que dans son entourage proche. En effet, après avoir parlé d'échauffourées, les journalistes établissent souvent une accumulation, un effet de liste, pour détailler les faits de violences :

En milieu de parcours, sur le boulevard de l'hôpital, quelques échauffourées ont éclaté entre les forces de l'ordre et quelques personnes cagoulées qui ont tenté d'arracher des plaques protégeant un Abribus, tagué des murs, ou renversé une poubelle à verre avant de lancer des bouteilles sur les CRS... Ceux-ci ont répliqué avec grenades de désencerclement et gaz lacrymogènes (*Le Monde*, Bolis, 28 juin 2016 : s. p.).

Des échauffourées ont éclaté à plusieurs reprises, des manifestants jetant des projectiles contre les forces de l'ordre qui ont à leur tour lancé des grenades lacrymogènes et assourdissantes, a constaté un journaliste de l'AFP. Des abribus et du mobilier urbain ont fait l'objet de dégradations [...] (*Le Figaro*, Golla, 14 septembre 2016 : s. p.).

Des échauffourées ont émaillé les défilés à Paris, Marseille, Nantes et Rouen. Une quarantaine de personnes ont été interpellées, des voitures brûlées, deux policiers blessés. Le parquet de Paris a également ouvert une enquête judiciaire [...], après la diffusion d'une vidéo montrant un CRS assénant un violent coup de poing à un lycéen de 15 ans devant le lycée Bergson (Paris 19e) (*Le Monde*, Tricornot et Floc'h, 26 mars 2016 : 10).

Dans ces trois extraits, qui représentent bien ce que l'on peut trouver autour du lexème « échauffourées », il est possible de dégager une construction typique en trois mouvements : tout d'abord, une *amorçe* construite autour d'« échauffourées » ; ensuite ce qu'on peut désigner comme étant *l'action violente* et qui détaille les violences commises par les manifestant·e·s ; enfin, *l'action répressive* qui décrit les moyens mis en œuvre par les forces de l'ordre pour contrer la violence du groupe manifestant.

L'*amorçe* que l'on retrouve le plus souvent dans notre corpus est construite autour du lexème « échauffourées » utilisé en cooccurrence du syntagme verbal « ont éclaté ». Le participe passé connote l'affrontement, l'explosion et donc la violence ; on peut aussi y voir l'image d'une situation tendue qui, sous l'effet d'une grande pression, éclate comme un ballon trop gonflé. On trouve aussi des syntagmes autour du mot « émailler », à la forme active dans notre exemple cité précédemment (Tricornot et Floc'h) et passive dans « une manifestation émaillée d'importantes échauffourées » (*Le Monde*, Legendre, 14 mai 2016 : 10). « Émailler »

correspond ici à « agrémenter (un ouvrage, un récit) de détails qui retiennent l'attention » (*TLFi*) mais utilisé par antiphrase puisque dans notre corpus, si les échauffourées « retiennent l'attention », ce n'est pas en « agrémentant » la manifestation, la tonalité négative de tous les discours qui l'utilisent en est la preuve.

Après *l'amorce* vient ce que l'on a appelé *l'action violente*. Comme illustrent les extraits ci-dessus, il peut se composer d'un exemple (« [...] des manifestants jetant des projectiles contre les forces de l'ordre [...] ») ou de plusieurs (« Une quarantaine de personnes ont été interpellées, des voitures brûlées, deux policiers blessés ») jusqu'à obtenir un effet de liste (« [...] quelques personnes cagoulées qui ont tenté d'arracher des plaques protégeant un Abribus, tagué des murs, ou renversé une poubelle à verre avant de lancer des bouteilles sur les CRS... »). Les effets obtenus sont différents : en ne citant qu'un exemple, la focalisation est totale et permet de mettre à jour une dynamique action / réaction. L'effet de liste provoque une accumulation des actions en les amalgamant, empêchant l'une de sortir du lot. Dans nos exemples, on relève une gradation de la gravité, puisqu'il nous est dit en premier que les manifestant·e·s ont « tenter d'arracher des plaques protégeant un abribus », ce qui veut dire qu'ils/elles n'y sont pas arrivé·e·s. Viennent ensuite les graffitis qui, en proportion des autres violences, restent assez modestes. Enfin, le jeté de bouteilles sur les CRS, sorte de point d'orgue de la liste où culmine la violence, rendu possible par le renversement de la poubelle à verre. Détail important en cela qu'il indique que la journaliste Mathilde Golla devait être présente au moment des faits et le retranscrit comme elle l'a vu, donnant ainsi un effet dramatique à son article.

Enfin vient la réponse à l'action violente qu'est *l'action répressive*. L'ordre dans le discours est fondamental puisqu'il place les policiers dans une situation de légitime défense, provoquant ainsi chez le récepteur / la réceptrice une forme de soutien et une condamnation envers les manifestant·e·s, alors même que l'ordre chronologique de certains événements peuvent être sujets à caution⁴⁸. La dynamique action / réaction n'est pas seulement syntagmatique mais aussi syntaxique, notamment dans « [...] des manifestants jetant des projectiles contre les forces de l'ordre qui ont *à leur tour* [nous soulignons] lancé des grenades lacrymogènes et assourdissantes ».

Ainsi, « échauffourées » même s'il décrit bien une situation violente, désigne moins les violences qu'il les annonce en discours.

48 Sur ce point, voir Chartier, 2017.

2.1.4.2. DÉBORDEMENTS

Le lexème « débordements » est le plus utilisé, après « violence-s » évidemment, pour désigner des situations de violences, tout du moins dans les corpus « Manif pour Tous » (39 occurrences) et « Loi Travail » (96 occurrences). En effet, il arrive dans le corpus « Émeutes » en dernière position, avec seulement 4 occurrences. L'explication de cet écart est moins lexicale que sémantique : si le *TLFi* donne comme définition « sortie des limites de ce qui est permis ou admis, excès, désordre des mœurs », définition qui pourrait somme toute s'appliquer aux émeutes, le débordement ne peut arriver que lorsqu'il y a des *bords*, un encadrement défini et autorisé qui se fait justement déborder. C'est pourquoi on le trouve en majorité dans des discours portant sur les manifestations, qui comportent une série de *cadre* (service d'ordre, forces de l'ordre, syndiqués et même parfois manifestants lambda) qui se font *déborder* :

Le préfet de police de Paris Michel Cadot s'est adressé aux organisateurs en pointant « leurs difficultés à maîtriser les débordements » des casseurs. « Il faut que les organisateurs soient plus rigoureux avec leur service d'ordre », a prévenu le préfet assurant que « c'est la contrepartie au droit de manifester » (*Le Figaro*, Bastié, 29 avril 2016 : s. p.).

Devoir faire face à des risques de débordements de plus en plus violents, c'est aussi le constat que dressait, vendredi matin, le principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN-UNSA : « [...] Des casseurs en marge des manifestations, depuis les années 1960-1970, on en a toujours eu, note M. Tournier. Cela s'amplifie sans doute au fur et à mesure que l'encadrement et l'organisation faiblissent. » Défaut d'organisation ? « Les casseurs peuvent donner le sentiment que les porte-parole lycéens ne tiennent pas leurs troupes », répond Robi Morder, spécialiste de ces mouvements (*Le Monde*, Battaglia et Pascual, 16 avril 2016 : 8).

Ainsi, officiellement, les « débordements » sont de la responsabilité des *cadres* que sont les syndicats, par l'entremise d'un service d'ordre, la police, notamment les CRS et les gardes mobiles et les donneurs d'ordre, c'est-à-dire la préfecture de police et le ministère de l'Intérieur. Cette responsabilité partagée donne lieu à des passes d'armes après chaque « débordement » entre les syndicats et la préfecture de police pour déterminer à qui sont dues ces violences. Dans ces extraits, on voit clairement que la responsabilité des syndicats est engagée, que ce soit par le préfet de police de Paris, par un syndicat de chefs d'établissement ou « un spécialiste de ces mouvements ». La bataille de la responsabilité se joue aussi dans les médias entre syndicats et politiques, comme pendant la Loi Travail avec le Premier ministre Manuel Valls :

Un dispositif bien sûr très important de policiers qui a permis beaucoup d'interpellations en flagrant délit, 73, et une attitude ambiguë du service d'ordre de la CGT qui n'assume plus ses responsabilités (Manuel Valls, 15 juin 2016, France Inter).

Tout en défendant *l'action répressive* de l'État en donnant le nombre d'interpellé·e·s et en soulignant l'importance du dispositif policier, Manuel Valls attaque de front la CGT et leur « attitude ambiguë », ce qui laisse supposer qu'ils/elles auraient laissé faire ces violences, et peut-être même y participer. Ainsi, avec « débordements » se joue une bataille politique et donc médiatique entre les différent·e·s acteurs et actrices autour de la notion de responsabilité. Ce conflit tient surtout à l'illégitimité propre à l'expression de la violence qui entache quiconque s'y retrouve mêlé, de près ou de loin. Par ailleurs, « débordements » n'est pas utilisé dans son sens lexical mais bien comme un synonyme euphémisant de « violences ».

Un autre indice de cette relation est la cooccurrence de « débordements » au syntagme « en marge » à plusieurs reprises. Cette utilisation est en soi une tournure pléonastique ou un contresens : une tournure pléonastique puisque ce qui déborde se retrouve forcément en marge de là où il était ; un contresens car si des violences ont eu lieu en marge d'un cortège, elles n'ont donc pas pu en déborder, n'étant pas à l'intérieur de celui-ci. Comme d'autres lexèmes, cette idée de violences en marge du mouvement principal est assez ancrée en discours :

Le Ministre de l'intérieur, Manuel Valls, s'en est pris vivement jeudi 18 avril aux "*groupuscules d'extrême droite*", à la suite des incidents et des débordements en marge des manifestations contre le mariage pour tous (*Le Monde*, Mestre et Monnot, 20 avril 2013 : 8).

Des débordements en marge du mouvement sont survenus, notamment le soir de la manifestation du 9 avril et la semaine suivante (*Le Monde*, Morin, 30 avril 2016, s. p.).

Bernard Cazeneuve a adressé samedi aux préfets un télégramme détaillant les mesures à prendre lors des rassemblements du 1er mai, afin d'éviter les débordements [...] en marge du mouvement Nuit debout (*Le Figaro*, Anonyme, 30 avril 2017 : s. p.).

Les *marges*, celles des manifestations contre le Mariage pour tous ou du mouvement Nuit Debout pour nos exemples, sont donc celles de mouvements déclarés, officiels, constitués. C'est pour cela que le lexème « débordements » n'est utilisé que très marginalement quand il s'agit d'émeutes. Notre corpus n'en compte que 4 occurrences pour lesquelles ne subsiste que le synonyme de violence :

Plusieurs villes de province, comme Orléans, Cannes, Yerres, Gien ou Étampes, ont déjà décrété un couvre-feu pour éviter les débordements de certains jeunes enfants désœuvrés

durant les vacances (*Le Figaro*, Cornevin et Leclerc, 08 novembre 2005 : s. p.).

Certains appellent cela une flambée de violence, formule dont la connotation prête un caractère habituel, voire banal, à ce genre de débordements (*Le Figaro*, Thérard, 31 octobre 2005 : 17).

Pour Mireille Stissi, directrice départementale de la protection judiciaire de la jeunesse, une phrase résume ces débordements (*L'Humanité*, Delaporte et Mouloud, 7 novembre 2005 : 04).

Dans chacun des extraits, la définition première de « débordements » n'est pas présente puisqu'il n'y a pas de *cadres* et de responsables dans une émeute. Les débordements servent donc ici à nommer la violence en amalgamant sous un terme englobant tous les actes violents sans pour autant qu'il dénote l'aspect conflictuel pourtant central dans une situation de violence. Cette acception de « débordements » est d'ailleurs marquée par la forme plurielle qui est exclusivement utilisée puisque le singulier n'est présent que pour signifier l'absence de débordement comme dans : «[...] les Français ne tolèrent pas et ne toléreront aucun débordement [...]» (Manuel Valls, 22 juin 2016, Assemblée Nationale). Cette analyse est confirmée par la définition que donne le *TLFi* de « débordements » et que l'on rappelle ici : « *généralement au pluriel* [...]. Sortie des limites de ce qui est permis ou admis, excès, désordre des mœurs » et qui correspond en effet à l'usage que l'on a pu observer dans les discours de notre corpus.

2.1.4.3. AFFRONTEMENT-S ET HEURTS

Nous allons à présent analyser les lexèmes « affrontement-s » et « heurts » puisque les formes coexistent en discours pour désigner le même objet :

Dans le même temps, la banlieue d'Évreux (Eure) connaissait un fort regain de tension, attisée par une vague de heurts entre casseurs et forces de l'ordre (*Le Figaro*, de Langhe, Valbray et Laroque, 7/11/2005 : 09).

Dès le début des violences urbaines, le ministre de l'Intérieur a estimé que les nuits d'affrontements entre habitants des cités populaires et policiers n'avaient « rien de spontané » (*L'Humanité*, Mouloud, 08/12/2005 : 09).

Après les échanges musclés sur le comptage des participants, opposants et défenseurs du mariage gay s'affrontent sur la question de la responsabilité des heurts entre manifestants et forces de l'ordre lors du rassemblement de dimanche (*Le Figaro*, Kovacs et Leclair, 25/03/2013 : 07).

Affrontements entre manifestants radicaux et forces de l'ordre près de l'Assemblée nationale, le 23 avril, jour de l'adoption de la loi sur le mariage gay [légende photo] (*Le Monde*, Mestre

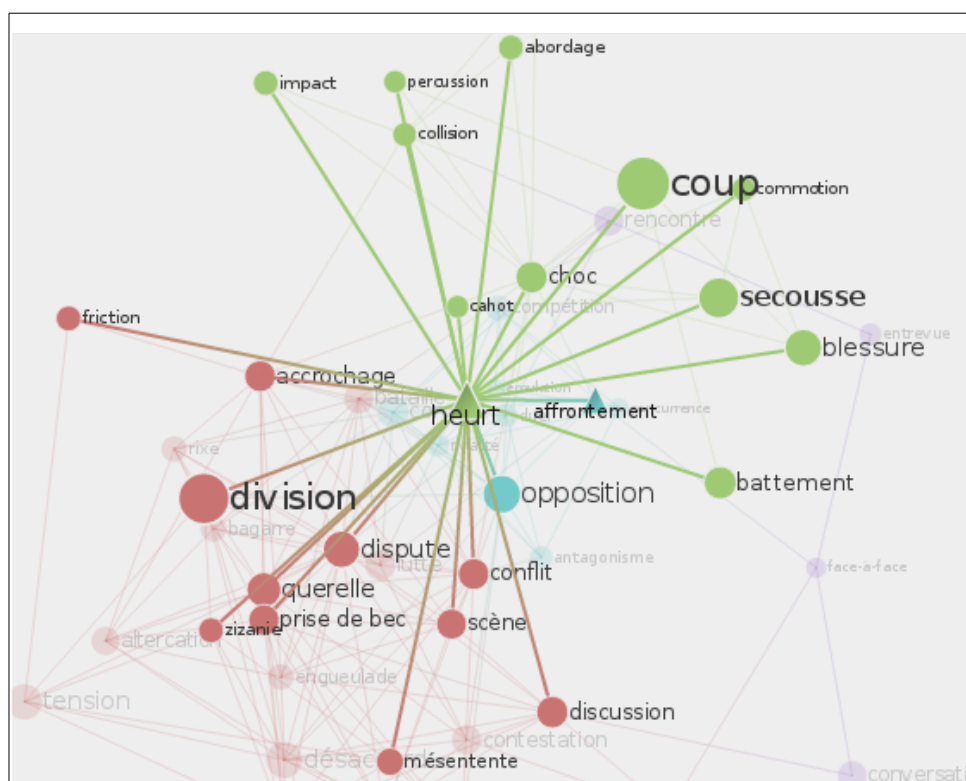
et Monnot, 24/05/2013 : 10).

La huitième journée d'action nationale a de nouveau été émaillée d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre (*Le Monde*, Pascual, 28/05/2016 : 08).

Malgré des heurts en milieu de parcours entre étudiants et CRS, puis plus violents en fin de manifestation, avec jets de pierres, de pavés et gaz lacrymogènes empêchant l'accès à la place de la Nation, une foule dense et animée – 110 000 personnes, selon les organisateurs – a défilé pendant quatre heures dans la capitale (*L'Humanité*, Deroubaix, Janselme et Mauriaucourt, 11/04/2016 : s. p.).

Les deux lexèmes entretiennent une forte relation de synonymie, autant par leur utilisation en discours que par leurs liens sémantiques et lexicaux. En effet, le *TLFi* donne comme définition à « affrontement » : « fait de s'affronter, de se trouver face à face... » et pour « heurt » : « Opposition, affrontement [...]. *En particulier*. Affrontement, combat. ». Ainsi, on retrouve les mêmes constituants : le « face à face » physique ou idéologique et la violence qui en résulte. Il est aussi intéressant de relever que le premier lexème sert à définir le second, ce qui indique une profonde relation de synonymie comme nous le confirme le graphe suivant, tiré du site internet *Autour du mot*.

Illustration 07 : réseau lexical partiel des lexèmes *affrontement* et *heurt*



Source : autourdumot.fr & CLLE-ERSS

Au-delà de leurs ressemblances d'un point de vue lexical, ils se rejoignent aussi par leurs usages discursifs. Ces lexèmes sont généralement suivis de syntagmes explicatifs introduits par une préposition, qui permettent de poser une situation d'énonciation et d'annoncer les deux parties qui s'affrontent, comme l'illustrent nos exemples précédents : « [...] *les nuits* d'affrontements entre habitants des cités populaires et policiers [...] » ou encore « [...] la responsabilité des heurts entre manifestants et forces de l'ordre lors du rassemblement de *dimanche* » [nous soulignons]. Dans certains cas, les informations de contextualisations sont antéposées mais toujours présentes pour la compréhension du récit : « [...] *la banlieue d'Évreux (Eure)* connaissait [...] une vague de heurts entre casseurs et forces de l'ordre » ; « *la huitième journée d'action nationale* a de nouveau été émaillée d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre » [nous soulignons]. Ces deux lexèmes disposent donc d'une scénographie, au sens de mise en scène discursive, avec les données temporelles, au moins présentes dans l'en-tête de l'article ; les données spatiales qui, en quelque sorte, "plantent le décor" et enfin les données identitaires qui annoncent les rôles en présence (les « CRS » face « à quelques dizaines de casseurs », « manifestants » ou « habitants des cités populaires » contre « forces de l'ordre » ou « policiers »). Ce schéma discursif peut s'expliquer par la notion présente dans le *TLFi* et qui lie les deux lexèmes, celle

d'« affronter », de « mettre front à front » et donc face à face. Il y a une opposition physique, psychologique et idéologique, une situation conflictuelle qui mène à un combat entre deux personnes ou groupes et, quelquefois un troisième groupe entre les deux, victime collatérale (« une foule dense et animée »).

La principale différence entre « affrontement » et « heurts » vient de la dualité entre singulier et pluriel. En effet, le premier est utilisé autant au singulier qu'au pluriel en ne perdant ou ne modifiant nullement son sens (le pluriel d'« affrontement » signifie juste qu'il y en a plusieurs). « Heurts », quant à lui, ne désigne pas la même chose selon son accord en nombre, puisque le singulier, très peu utilisé de nos jours contrairement à la forme verbale « heurter », le serait dans une acception de « choc » ou « douleur » alors que le pluriel désigne des combats, des affrontements physiques. « Heurts » a donc connu un phénomène de spécialisation jusqu'à devenir monosémique.

Au travers des différents lexèmes que nous avons sélectionnés, nous avons vu que la violence contestataire dispose d'un large arsenal lexical pour être exprimée. Des lexèmes tels que « échauffourées », « heurts » et « affrontements » désignent les actes de violences réciproques entre contestataires et policiers, alors que « guérilla », « incident » et « troubles » font plutôt office d'hyperonymes⁴⁹, incluant une cohorte d'actes violents qui ne sont pas détaillés en discours. Cependant, ils sont tous rattachés directement à « violence », qui est utilisé autant comme catégorie thématique que comme lexème en discours. Au-delà du champ lexical de la violence, les procédés rhétoriques pour en parler et la condamner sont nombreux, mais nous avons choisi d'analyser celui qui est le plus utilisé en discours : la rhétorique des chiffres.

2.2. LES DISCOURS CHIFFRÉS COMME PROCESSUS DE DISQUALIFICATION

L'utilisation de données chiffrées est répandue dans notre corpus, nous allons donc ici en présenter quelques aspects particulièrement saillants. Les chiffres, dans notre société basée

49 « On appelle *hyperonymie* le rapport d'inclusion du plus général au plus spécifique » (*Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, 2012). « Hyperonyme » est aussi utilisé comme synonyme de « superordonné ».

sur l'économie, se veulent être des marqueurs objectifs à propos d'un sujet donné. Ils incarnent le pragmatisme revendiqué par certains politiques puisqu'ils se basent sur des données quantifiables, observables et donc irréfutables. Cependant, aussi pragmatiques seraient-ils, ils servent un discours qui tend vers l'émotion, vers le pathos pour parler en terme rhétorique. Ainsi, ce genre de discours permet : « [...] de solliciter la froide objectivité des chiffres pour atteindre la sensibilité du public que l'on souhaite convertir à la cause » (Lilian, 2012 : 173). En se donnant un *ethos* discursif d'expert, l'énonciataire suscite la confiance des récepteurs et réceptrices tout en provoquant un « saisissement par les chiffres » (*ibid.* : 183). L'*ethos* d'expert est surtout construit sur un changement de paradigme linguistique :

Mettre en chiffres, c'est en quelque sorte changer de langage puisque l'on choisit de traduire en signes mathématiques des données d'expérience que l'on pourrait exprimer par des mots. Ce faisant, on passe de la complexité du réel à la complexité du langage mathématique, fondée sur les principes d'une discipline scientifique, mais qui, dans ses résultats, donne de cette réalité une image abstraite, épurée, apparemment simplificatrice, et réductrice (Bacot, Desmarchelier et Rémi-Giraud, 2012 : 06).

Tout comme notre discipline comprend un lexique spécialisé (appelé communément « jargon »), parfois nécessaire pour exprimer la précision de la pensée, le discours politique et, dans une moindre mesure, le discours journalistique, utilise le discours chiffré comme jargon autant pour asseoir une position de légitimité que par besoin de précision. Plutôt que de parler des violences contestataires en en détaillant les actes constitutifs, le discours social tend à les traduire en termes arithmétiques.

C'est par exemple le cas du dossier sous forme de bilan paru dans *Le Figaro* le 19 novembre 2005, soit une dizaine de jours après la fin des émeutes, intitulé « Émeutes : la facture » (Denis *et al.*, 19/11/2005 : 26-32). Ce titre est déjà évocateur en soi, puisqu'en parlant de « facture » il met en place plusieurs sens connotatifs : le premier étant l'idée de coût économique, d'argent que cela va coûter. Et dans les faits, le « client » à qui est adressée la facture, c'est l'État, et donc les contribuables. Ainsi, les Français·e-s se retrouvent à payer une facture pour une chose qu'ils/elles n'ont ni demandée, ni consommée ; d'autant plus qu'une facture détaille la totalité de ce qui compose le prix final, avec les taxes, les prestations, les produits, *etc.* Ce qui nous amène au second sens connotatif : ce qu'il faut retenir de ces émeutes est ce qui se chiffre. Difficile alors de parler des faits sociaux : la ségrégation raciale et économique dont sont victimes les émeutiers, les violences policières qui, de prime abord, n'ont pas de coût économique pour la société ou encore le coût du

traumatisme des habitant·e·s de ces quartiers qui ont sûrement connu quelques nuits éprouvantes. Le dossier, divisé en régions, se compose d'une suite de chiffres. Dans « Île-de-France : 96,7 millions d'euros », on peut lire les intertitres suivants : « Seine-Saint-Denis 48 millions d'euros », « Seine-et-Marne 11 millions d'euros », Val-de-Marne 6,5 millions d'euros », « Val-d'Oise 7 millions d'euros », « Essonne 12 millions d'euros », « Yvelines 9,2 millions d'euros » et « Hauts-de-Seine 3 millions d'euros ». L'effet d'accumulation provoque une saturation, d'autant plus face à de telles sommes qui sont à proprement parler inimaginables pour la plupart des Français·e·s qui vivent avec un revenu minimum. En plus du « classement » des départements franciliens comme ayant été les plus exposés aux violences et les plus coûteux pour la région (donc les plus coupables), l'article détaille sur un mode compétitif, quelles sont les cités qui ont fait le plus de dégâts, ce qui est étonnant quand on voit le nombre d'articles de notre corpus qui accusent les émeutiers de surenchère au nom d'un effet de compétition :

Si les violences urbaines ont démarré de Clichy-sous-Bois, le 27 octobre, la ville ne détient cependant pas le record de la cité la plus dévastée. Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Sevran concentrent 70 % des dégâts, si l'on additionne biens publics (gymnases, écoles maternelles ou primaires) et biens privés (locaux commerciaux, entrepôts de marchandises, etc) (*ibid.* : 28).

La suite de ce paragraphe illustre bien le *glissement de sens*⁵⁰ opéré entre l'information et l'émotion que l'on veut faire ressentir chez le lectorat :

Ainsi, à Aulnay-sous-Bois, l'entrepôt Soldis a été incendié avec un stock de 10 000 mètres carrés de moquette. Bilan pour ce seul dommage : 15 millions d'euros. Par ailleurs, si le coût financier semble énorme pour une ville comme Villepinte, où un gymnase et une déchetterie ont été détruits, la commune n'a pas vécu pour autant d'émeutes particulièrement violentes. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, on estime à 31 millions d'euros le coût des dégâts sur les biens publics. Mais ce chiffre ne prend pas en compte les dépenses liées au personnel supplémentaire que les mairies ont engagé, afin de sécuriser les « cibles » potentielles des émeutiers. Ou encore le surcoût dû aux établissements publics laissés ouverts jour et nuit pour dissuader les casseurs. Pour les deux villes de Sevran et de Rosny-sous-Bois, on estime ce surcoût à près de 1,5 million d'euros. Avec la destruction des entrepôts commerciaux, la facture s'alourdit pour atteindre un total de 48 millions d'euros. D'autre part, Sevran, une commune plutôt pauvre, voit la part de son budget attribuée aux activités extra-

50 Nous l'utilisons selon la terminologie d'Olivier Reboul (qui paraphrase la théorie de Frege), qui définit le sens comme étant « ce qu'on dit du discours », en opposition à la référence qui est « ce dont on parle » (Reboul, 1980 : 64-65).

scolaires pour les vacances de Noël partir en fumée. La municipalité affirme, néanmoins, qu'elle trouvera la parade pour ne pas priver les enfants de leurs loisirs. En outre selon le Medef, près de 200 personnes se retrouvent privés [*sic*] d'activité économique à la suite de ces violences urbaines : licenciements en raison de la destruction de l'outil de travail – comme à Aubervilliers, Bondy ou Aulnay-sous-Bois. Ailleurs, comme à Bobigny, où une partie du centre commercial a été dévastée, des caissières et d'autres employés blessés par des émeutiers se sont vu prescrire des arrêts de travail de plus de huit jours (*ibid.* : 28-29).

Cet extrait inonde le lectorat d'informations et de chiffres : des coûts qui se comptent en millions d'euros, les bâtiments et quantités détruites (« 10 000 mètres carrés de moquette », « la destruction des entrepôts commerciaux »), le nombre de personnes licencié·e·s « en raison de la destruction de l'outil de travail », le surcoût dû à l'ouverture jours et nuits des bâtiments publics dans un but dissuasif ou encore le nom des départements et des communes touchées. La progression de l'article illustre le glissement émotionnel : il débute par les dégâts matériels les moins élevés et va *crescendo* (15 millions d'euros, puis 31 millions auxquels il faudrait ajouter 1,5 millions et enfin 48 millions d'euros) jusqu'au moment où est évoqué le cas de Sevrans, présentée comme « une commune plutôt pauvre », qui voit les activités des enfants pour Noël « partir en fumée ». Le lien fait entre l'argent alloué à ces activités extra-scolaires et le coût des émeutes relève du *pathos*. Les activités prévues par la ville pendant les vacances de Noël et les émeutes sont reliées par le syntagme « partir en fumée » ; pourtant, le lien entre les deux ne va pas de soi puisque la mairie peut très bien décider dans quelle enveloppe prendre l'argent nécessaire pour les réparations. De plus, l'article débute par : « c'est le montant très provisoire de ce que coûteront aux Franciliens ces nuits d'émeutes », contredisant ce qui est annoncé à propos des activités extra-scolaires et même ce qui concerne les biens privés couverts par les assurances. C'est d'ailleurs, on peut le penser, la raison pour laquelle « la municipalité affirme, néanmoins, qu'elle trouvera la parade pour ne pas priver les enfants de leurs loisirs ». Le point culminant de l'article est l'annonce de 200 salarié·e·s licencié·e·s à cause des destructions ainsi que des arrêts de travail délivrés aux employé·e·s d'un centre commercial « blessés par les émeutiers » : ainsi les émeutes ne sont pas que de la casse matérielle mais aussi humaine, ce qui est dénoncé comme inacceptable comme le montre la tonalité négative des discours. Comme pour les enfants de Sevrans, le lien de causalité est intéressant puisque techniquement, les personnes licencié·e·s « en raison de la destruction de leur outil de travail » l'ont été par leur patron qui aurait pu les mettre en chômage technique le temps que les assurances remplacent leur « outil de travail ». Là encore, dans la même visée argumentative que l'utilisation de « facture », le fait de dire que 200

personnes sont « privées » de travail souligne la responsabilité des émeutiers, mais aussi qu'ils seraient en quelque sorte redevables vis-à-vis de ces 200 personnes. Cela empêche toute remise en question de l'État, que ce soit par le biais de l'action policière ou encore du système à l'origine des sentiments qui ont nourri ces violences.

Les chiffres ne permettent pas seulement d'annoncer ce que la violence contestataire coûte mais aussi ce qu'elle provoque comme manque à gagner. Ainsi, si le MEDEF a annoncé, comme dans l'article du *Figaro*, un certain nombre d'emplois perdus, c'est surtout sur l'investissement et l'export qu'il a insisté :

Par ailleurs, « les émeutes des derniers jours risquent d'avoir un effet démobilisateur » pour les industriels, estime Nicolas Bouzou. D'abord parce que « les émeutes des derniers jours donnent l'impression que l'État ne se fait pas respecter – et les chefs d'entreprise n'aiment pas cela ». Ensuite parce que les entrepôts sont visés. [...] Plusieurs secteurs – tourisme et assurances – risquent d'y laisser des plumes.

[...] Les violences posent enfin un véritable problème d'image. Les émeutes font la une des journaux étrangers. « C'est toute la question de l'attractivité de la France qui est posée », a indiqué sur Europe 1 Laurence Parisot (*Le Figaro*, Visot, 09/11/2005 : 10).

Les émeutes provoqueraient un manque à gagner dans divers secteurs : le tourisme, même si ce dernier à Mante-la-Jolie ou Sarcelle au mois de novembre n'est pas vraiment développé ; les assurances, ce qu'on pourrait trouver étonnant de prime abord puisque les assuré·e·s les payent tous les mois dans ce seul but ; l'industrie qui veut un état fort sur le volet répressif, et effacé sur le volet économique, risquant de perdre leurs marchandises stockées dans des entrepôts qui peuvent être la cible des émeutiers. Néanmoins, si les émeutes « risquent » de démobiliser les industriels, « risquent » de faire « perdre des plumes » aux assurances et au tourisme, il n'y a aucun moyen d'en être sûr. Il s'agit donc ici encore de jouer sur le pathos, sur la peur de voir la croissance du pays diminuer à cause de cette semaine d'émeutes.

Les chiffres sont aussi souvent utilisés dans le cadre des manifestations, pour annoncer le nombre de manifestant·e·s (ce qui donne la bataille de chiffres entre syndicats et préfecture), mais aussi lors de violences pour évoquer d'autres informations que nous allons détailler :

Le 31 mars, c'est le début des débordements à Paris, mais aussi à Rennes, Nantes, Toulouse... On compte une centaine d'interpellations et treize policiers blessés (*Le Figaro*, de Ravinel, 16/06/2016 : 04).

Vers 9 h 45, les services de police débarquent et tout dérape. [...] Bilan des coups : onze gamins blessés, dont trois finissent à l'hôpital, et beaucoup d'autres sous le choc, nécessitant l'ouverture d'une cellule psychologique... (*L'Humanité*, Mouloud, 03/06/2016 : s. p.).

En outre, sept policiers et quatre manifestants ont été blessés, précise la préfecture, qui estime que « depuis le 9 mars, on dénombre environ 80 policiers blessés sur l'agglomération parisienne ».

[...] A Montpellier, 17 personnes, dont 9 mineurs, avaient été placées en garde à vue, pour des dégradations, des vols ou des incendies. La préfecture dénombrait 16 policiers légèrement blessés (*Le Monde*, Battaglia et Pascual, 16/04/2016 : 08).

Tous ces exemples semblent aller dans le même sens, malgré des politiques éditoriales diamétralement opposées : les chiffres donnés de façon précise et systématique pour les policiers blessés ou pour le nombre d'interpellations le sont rarement pour les manifestant·e·s blessé·e·s. Rarement, car *L'Humanité* se démarque en cela qu'il donne régulièrement les chiffres des blessé·e·s, contrairement au *Figaro* qui, à notre connaissance, ne l'a jamais fait pour la Loi Travail ou pour les émeutes de 2005. *Le Monde*, ne donne pas de chiffre à proprement parler mais plutôt des fourchettes (« une centaine », « entre dix en vingt blessés », etc.). Cela tient en fait à deux choses : la méthode de travail des journalistes couplée à une volonté politique de mettre en avant un aspect d'un événement au détriment d'un autre. La méthode de travail car, comme cela est revendiqué d'ailleurs, les informations transmises sont celles de la préfecture de police qui ne va donc pas compter le nombre de blessé·e·s qu'elle a elle-même provoqué et va plutôt se mettre dans une position victimaire en mettant en avant le nombre de blessé·e·s dans ses rangs. Cependant, si on analyse ce phénomène à l'aune de la citation de Paul Bacot, Dominique Desmarchelier et Sylvianne Rémi-Giraud, on voit en effet en quoi ce langage mathématique est simplificateur : l'annonce du nombre de policiers blessés ellipse le degré de gravité des blessures, la nature de la blessure ainsi que la raison. Finalement, la connotation derrière le chiffre des blessé·e·s est qu'ils/elles l'ont été suite aux affrontements avec les manifestant·e·s alors qu'il peut s'agir d'une cheville foulée suite à un mauvais mouvement ou encore d'une blessure auto-infligée⁵¹. Il en va de même pour le nombre d'interpellations, sorte de résultat qualitatif et quantitatif pour illustrer l'efficacité des forces de l'ordre. Cependant, aux vues du nombre de personnes déférées devant les tribunaux, assez faible par rapport au nombre d'interpellé·e·s, qui eux-mêmes ne seront pas tous et toutes

51 On pense ici au CRS dont la grenade de désencerclement a explosé dans sa main lors d'une manifestation à Rennes, le 09 avril 2016.

déclaré·e·s coupables, on comprend là aussi que ce chiffre n'a aucune autre valeur que politique, pour affirmer la présence d'un État de droit et, pour faire le lien avec les déclarations du Medef lors des émeutes de 2005, peut-être pour rassurer les investisseurs et les patrons.

Un adage dit « on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres », et il semble en effet que ce soit le cas dans le discours social concernant la violence contestataire. Mais cette utilisation des chiffres dit quelque chose de celles et ceux qui l'utilisent car ils traduisent leur vision politique en montrant ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas.

3. LES ENJEUX IDÉOLOGIQUES DE LA VIOLENCE CONTESTATAIRE

Les discours de la violence politique, *a fortiori* de la violence protestataire, sont portés par une rhétorique du conflit et un lexique polarisant. Qu'ils soient rattachés directement au thème de la violence par des liens sémantiques, comme nous venons de le voir, ou par des liens thématiques en utilisant par exemple des termes issus du milieu médical (« contagion », « fièvre », « propagation », « crise », etc.), les discours politique et médiatique portent un ensemble de connotations qui font la *doxa* à propos de la violence utilisée comme moyen d'action par les groupes protestataires. Cependant, comme nous l'avons vu dans la première partie, il est clairement fait la distinction entre la violence « d'en-bas » et celle « d'en-haut », la violence de l'État (Michaud, 2012). Comment cette distinction apparaît en discours ? Quelles sont les stratégies argumentatives qui permettent de légitimer une violence tout en délégitimant une autre ? Dans un premier temps, nous verrons la distinction faite entre le « lexique dramatisant » et le « lexique euphémisant » (Braud, 1993 : §2) utilisés pour désigner les violences contestataires et celles de l'État. Puis, nous analyserons les moyens mis en œuvres par les politiques pour délégitimer les violences contestataires en les amalgamant à d'autres types de violences.

3.1. FORCE LÉGITIME CONTRE VIOLENCE ILLÉGITIME

La violence utilisée par les groupes manifestant est délégitimée par la façon dont on la désigne. Notre analyse dans la partie précédente le démontre parfaitement : les lexèmes les plus utilisés pour désigner la violence des groupes manifestant sont directement rattachés au concept de la violence. « Guérilla », d'un point de vue étymologique est construit comme étant le diminutif de « guerre » (TLFi), qui porte la violence à son paroxysme. En outre, comme l'a souligné Sanna Lauronen, « le mot 'guérilla' porte des connotations qui nous amènent dans la jungle du Vietnam où dans les collines du désert irakien » (2006 : 32), et donc dans des régions du globe que l'on associe à la guerre et aux images que celle-ci nous renvoie. C'est pourquoi « guérilla » est un bon exemple de lexique dramatisant : en l'employant pour désigner les émeutes de 2005 ou les affrontements lors de manifestations, les discours font référence à des situations historiques de luttes armées, de guerres civiles, où les morts se comptent par dizaines, centaines et milliers. Il en va de même lorsque Bernard

Cazeneuve parle de « hordes violentes et barbares » (Assemblée Nationale, 19 mai 2016) pour désigner les « casseurs » de la Loi Travail. Et c'est par un effet de contraste qu'au lexique dramatisant est opposé le lexique euphémisant pour désigner la violence de l'État.

3.1.1. LEXÈMES EUPHÉMISANT

Yves Michaud dit que la violence « tient plus de la dissolution des règles qui unifient le regard social qu'à la réalité qu'elle peut avoir » (1978 : 101), ce qui voudrait dire que l'apparition de la violence en discours tiendrait moins à sa présence effective qu'à ce que Michaud désigne comme « la mise en question de règle intolérable » (*ibid.* : 102). C'est pourquoi la définition de ce qui est *violence* varie selon les situations, les époques, les personnes. Ainsi, l'action de l'État n'est jamais désignée comme étant de la violence, sauf dans les cas de « violences policières », qui ne sont jamais reconnues comme telles par l'État. Si nous prenons comme exemple la scène filmée le 24 mars 2016 à l'occasion d'une manifestation contre la Loi Travail, dans laquelle un lycéen maintenu et relevé par trois policiers reçoit un coup de poing par l'un d'entre eux, le policier mis en cause a dit lors de son jugement qu'il reconnaît un « usage de la force disproportionné », mais en aucun cas il est fait mention de « violence » (*Le Figaro*, 20/09/2016 : s. p.).

La « mise en question de règle intolérable » peut parfois être détournée comme cela fut le cas lors de la Manif pour tous. Dans ce cas précis, l'enjeu a été de construire une image du groupe manifestant positive et légitime pour décrédibiliser la répression. C'est ainsi que la Manif pour tous s'est dépeinte en manifestation familiale (l'item « famille-s » compte 87 occurrences dans ce corpus), charriant son lot de connotations positives dont, en premier lieu, la non-violence. Cependant, à l'occasion de certaines manifestations, des affrontements entre manifestant·e·s et policiers provoquent une réponse répressive finalement assez traditionnelle (mise à distance avec le gaz lacrymogène, usage de grenades de désencerclement et assourdissantes, *etc.*), ayant pour conséquence des réactions inhabituelles des politiques, en cela qu'elles proviennent de la droite, comme le relatent cet article du *Monde* :

Claude Guéant et une partie de l'UMP ont également attaqué avec véhémence la gestion par la police des incidents qui ont émaillé plusieurs rassemblements des opposants au mariage gay. « J'ai personnellement vu des gestes de violence de la part des forces de l'ordre qui étaient inacceptables », accuse l'ancien ministre de l'intérieur, qui ajoute que la situation « ne justifiait en rien l'utilisation des gaz » (Hopquin, 6 mai 2013 : 06).

Claude Guéant, qui a pourtant été un représentant de l'État en étant Ministre de l'intérieur, met en cause l'action de la police, en reconnaissant « des gestes de violences [...] inacceptables ». De plus, Christine Boutin a demandé la démission du premier Ministre, Manuel Valls, ayant été elle-même aspergée de gaz lacrymogène. Au-delà de Claude Guéant et Christine Boutin, c'est toute la droite qui a condamné la répression policière et, par là même, le gouvernement socialiste, qui s'attaque à des « mères de famille [qui] poussent des landaus » tout en laissant faire « la razzia des cités sur le Trocadéro » en parlant des supporters du PSG (*Le Figaro*, s. n., 24/05/2013 : 17). Et même si la présence de violence au sein des cortèges serait indéniable, celle-ci est, selon un journaliste du *Figaro*, « sans rapport toutefois avec le déchaînement des pseudo-supporteurs du PSG » (J.-M. L., 27 mai 2013 : 02). Ainsi, ce sont moins les violences, au sens d'actes physiques, que le sens qu'on leur donne, qui forme l'objet du conflit. D'où l'importance pour les gouvernements successifs de forger le sens des violences induites par le « maintien de l'ordre ».

L'État désigne sa violence principalement par les lexèmes « force », « actions » et « intervention » :

[...] Policiers et gendarmes ont, jusqu'ici, été sollicités, “plutôt à bas bruit et sans incident”, selon le ministère de l'intérieur qui se prévaut d'actions “proportionnées et graduées” [nous soulignons]. “Consignes ont été données aux préfets de discuter avec les gens avant d'utiliser *la force* [nous soulignons]. D'abord une discussion et, si cela ne marche pas, *intervention* [nous soulignons]. Les choses se sont déroulées de façon correcte”, assure-t-on place Beauvau (*Le Monde*, Bissuel, Bonnefous et Revault d'Allonnes, 26/05/2016 : 08).

Le premier, « force », a un sens dénotatif plutôt neutre, puisqu'il peut être aussi bien valorisé et positif (« avoir de la force », « la force de l'esprit »), que négatif (« passer en force »), comme nous le montre la définition du *TLFi* :

A.– [Comme propriété des êtres vivants] Énergie, pouvoir d'agir.
1. Énergie musculaire qui permet à un être vivant de réagir face à d'autres êtres, d'agir sur son environnement. Synonyme *robustesse, vigueur*.
 [...] **2.** Ensemble des ressources physiques, morales ou intellectuelles qui permettent à une personne de s'imposer ou de réagir.
 [...] **3.** Puissance, capacité d'action d'un groupe.
 [...] **4.** *Par métonymie.* Groupe social, classe, institution exerçant une influence dans la vie sociale.

Pourtant, comme l'indiquent Adrien Bayard, Claire de Cazanove et René Dorn, « violence » est historiquement amalgamé avec « force », notamment parce

qu'étymologiquement, « violence » vient de *vir*, « la force » ou « la puissance ». « Ainsi, la violence et la force ont-elles une signification proche et sont souvent difficiles à distinguer » (2013 : 235).

« Force » est le lexème le plus utilisé dans notre corpus (175 occurrences⁵², dont 150 rien que dans « Loi Travail ») car c'est, au singulier, une désignation (« la force ») et au pluriel une dénomination (« les forces de l'ordre »). On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse que les deux formes s'influencent, d'autant plus que « de l'ordre » indiquant le groupe ainsi désigné, se situe du « bon » côté : « l'ordre » étant une valeur largement partagée dans l'ensemble des discours de notre corpus.

« Action » se rapproche de « force » en cela qu'il a un sens dénotatif plutôt neutre et qui dépend donc de son contexte pour être interprété. La plupart des occurrences concernent l'expression tirée du lexique syndical « journée d'action » (c'est d'ailleurs *L'Humanité*, étant très proche de la *CGT* et de *FO*, qui compte logiquement le plus d'occurrences), elles ne connotent pas la violence mais plutôt les moyens de manifester dans le cadre de la loi (barrage filtrant, droit de grève, manifestation déclarée en préfecture, rassemblement, *etc.*). Au sens connoté de violence, on trouve le lexème au pluriel présent dans l'exemple du *Monde* cité précédemment, mais aussi au singulier comme dans cet autre extrait du quotidien : « “Il y a une dysmorphie de l'*action* [nous soulignons] policière à travers quelques images”, considère pourtant Patrice Ribeiro, secrétaire général du syndicat de police Synergie-Officiers » (Pascual et Picard, 08/06/2016 : 10). « Action » possède un nombre de dénotations et de connotations très important qui permet d'englober toutes les techniques de maintien de l'ordre puisque cela va de la simple présence aux méthodes plus brutales.

« Intervention », comme pour « force », permet de désigner l'action de la police tout comme à les nommer. En effet, il est utilisé dans notre corpus pour parler de la *BRI* (Brigade de Recherche et d'Intervention), du *PSIG* (Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) ou, le plus souvent, avec le syntagme « compagnie d'intervention » (parfois « compagnie départementale d'intervention »). La désignation « intervention » est utilisée de plusieurs manières : on trouve majoritairement « l'intervention » (23 occurrences dans tout

52 On arrive même à un total de 246 occurrences, desquelles nous avons soustrait « force ouvrière » et « coup de force » qui désigne notamment le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution qui permet la promulgation d'une loi sans passer devant les parlementaires. L'expression a aussi été utilisée par les opposant·e·s au Mariage pour Tous lors du vote de la loi.

notre corpus), mais aussi « une intervention » (4 occurrences, seulement présentes dans « Loi Travail » car les 5 occurrences d'« Émeutes » désignent une allocution d'une personnalité politique de premier plan). Nous avons relevé un phénomène intéressant concernant la forme verbale « être intervenu », elle désigne autant l'action policière : « [...] plus de 200 policiers et gendarmes sont intervenus » (*Le Monde*, Bissuel et Revault d'Allonnes, 25/05/2016 : 07) que celle des groupes manifestant : « De sources policières, les individus encagoulés étaient munis de marteaux et sont intervenus vers 23h30 » (*Le Figaro*, 26/06/2016 : s. p.). « Intervention » est aussi, parmi les trois lexèmes, celui qui connote le plus l'idée de violence, bien que cette connotation n'aille pas de soi et dépende grandement du contexte discursif, comme dans : « “Pour l'heure, rien n'indique que le manifestant a été blessé en raison de l'intervention des fonctionnaires”, insiste le parquet. » (*Le Monde*, Bouanchaud et Pascual, 27/05/2016 : s. p.)

Les discours sur la violence commise par la police utilisent donc ces lexèmes, entre autres, pour les euphémiser, participant ainsi au processus de légitimation et de monopolisation de la violence étatique théorisé par Max Weber dans *Le savant et le politique* (2012). Mais au-delà du lexique engagé et de la légitimation de la force publique, c'est l'articulation du discours qui cristallise cet écart de légitimité. Ainsi, « violence », qui reste, comme nous l'avons déjà vu, le plus utilisé pour désigner la violence des groupes manifestant, est fréquemment opposé dans les discours aux lexèmes euphémisant qui désignent la violence de la police. C'est notamment le cas dans cet exemple tiré d'une interview de Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur, dans la matinale de Patrick Cohen sur France Inter, le 14 septembre 2016 :

Moi, j'ai donné des consignes très fermes aux forces de l'ordre pour que l'usage de *la force* [nous soulignons] soit proportionné, pour que les règles soient respectées mais je veux aussi dire que pendant ces manifestations, des casseurs dans des conditions que l'on sait ont procédé à *des violences inacceptables* [nous soulignons] sur des biens et des policiers.

Cet extrait est exemplaire du discours politique à propos de la violence contestataire : on oppose « des violences » à un « usage de la force » et « inacceptables » à « proportionné ». De même, il faut noter que si la précision est de mise avec l'arsenal de la police (« des grenades lacrymogènes et assourdissantes »), il n'en va pas de même avec les manifestant·e·s qui lancent des « projectiles ». Cela souligne la professionnalisation du maintien de l'ordre et construit ainsi la légitimité de l'action policière face à la violence des contestataires,

anarchique. Pourtant, en y réfléchissant bien, un pavé lancé n'est pas plus violent qu'une grenade lancée ; un coup de matraque n'est pas moins violent qu'un coup de bâton, *etc.* S'il n'y a pas ontologiquement de différences entre ces actes, il en existe bien une dans le discours et cela grâce au processus de légitimation de l'action policière, mais aussi en désignant les violences contestataires comme des actes criminels.

3.2. TRANSFORMER LA VIOLENCE CONTESTATAIRE

Si la délégitimation de la violence contestataire passe, comme nous venons de le voir, par le choix d'un lexique pour désigner les actes, elle s'exprime aussi par la négation de sa dimension politique en transformant un type de violence en un autre. Pour illustrer ce phénomène, nous allons prendre deux cas précis : comment les émeutes ont été traitées comme de simples actes de délinquance et comment les « casseurs » de la Loi Travail ont été désignés en « terroristes ».

3.2.1. QUAND LES ÉMEUTIERS DEVIENNENT DES « DÉLINQUANTS MULTI-RÉCIDIVISTES »

On a beaucoup parlé de cette crise. Certains, mais nous les connaissons – ce sont toujours les mêmes – ont commencé à chercher des excuses, des justifications.

Brûler des voitures, incendier des écoles, agresser des innocents, s'en prendre aux forces de l'ordre, aux pompiers, aux médecins, aux enseignants, ce n'est pas une forme d'expression, c'est commettre des délits. Celui qui fait cela est un délinquant, il doit être interpellé et jugé pour ses actes (Nicolas Sarkozy, *Cérémonie en hommage aux policiers, gendarmes et pompiers, à l'Hôtel de Beauvau*. Paris, le 15 décembre 2005).

Dans cet extrait, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, rend hommage aux fonctionnaires de police et aux pompiers pour leur action lors des émeutes qui se sont déroulées quelques semaines plus tôt. D'ailleurs, comme les autres membres du gouvernement, il ne parle pas « d'émeutes » mais lui préfère « crise ». Cette « crise » n'a selon lui aucune dimension politique, puisqu'il la réduit à des phénomènes observables, tels que des voitures brûlées, des écoles incendiées, des innocent·e·s agressé·e·s, *etc.* Il déconnecte donc les actes aux conditions dans lesquelles ils se sont déroulés et les observe pour ce qu'ils sont, pas pour ce qu'ils pourraient signifier. Il résume bien cette idée avec cette formule : « ce n'est pas une forme d'expression, c'est commettre des délits ». Cette

ligne de conduite a été la sienne – mais pas que – durant toutes les émeutes. Ainsi, à l’occasion de son discours devant l’Assemblée Nationale pour la prolongation de l’état d’urgence, il affirme :

Pourquoi, cette révolte urbaine ?

Plusieurs facteurs, notamment économiques et sociaux, l’expliquent et dont il nous faut prendre toute la mesure, sans pour autant la justifier, ni l’excuser. *Vivre dans un quartier populaire ou être le fils de parents ou grands-parents immigrés, n’autorise nullement à fabriquer des cocktails molotov, ni à lancer des pierres sur la police et les pompiers* [nous soulignons]. Prétendre le contraire, c’est insulter toutes celles et tous ceux qui, dans des conditions d’existences identiques, se comportent en citoyens et non en voyous !

Au-delà donc des facteurs économiques et sociaux, il y a un autre facteur, un facteur central : *c’est la volonté de ceux qui ont fait de la délinquance leur activité principale* [nous soulignons] de résister à l’ambition de la République de réinstaller son ordre, celui de ses lois, dans leur territoire (15 novembre 2005).

Dans cet extrait, il évoque plusieurs « facteurs », dont des facteurs « économiques et sociaux » et un facteur « central », la délinquance. En présentant les choses ainsi, il hiérarchise les facteurs en mettant en avant la délinquance. Mieux, alors qu’il reconnaît la présence de facteurs socio-économiques, il ne les détaille pas de sorte qu’on ne peut pas savoir à quels facteurs il fait précisément référence et surtout, il désamorce leur potentielle importance en infirmant leur légitimité. Ainsi, être racisé·e·s ou habitant·e·s de ces quartiers n’autoriserait pas le recours à la violence. Alors qu’il affirme que l’appartenance de race ou de classe serait problématique en France, il retire ensuite toute légitimité aux émeutes. De plus, en ne dissociant pas les émeutiers en fonction des facteurs, le sens connoté de son propos est qu’ils sont tous concernés par le facteur lié à la délinquance, faisant des émeutiers des délinquants opposés à la République, transformant ainsi la violence protestataire en violence interindividuelle.

Nicolas Sarkozy nie tout caractère politique aux émeutes de 2005. Pourtant, il en fait lui-même quelque chose de politique. En évoquant « certains [qui] ont commencé à chercher des excuses », et ajoutant en incise « ce sont toujours les mêmes », c’est une attaque à peine voilée qui vise la gauche et, en particulier, le Parti Socialiste, qui incarne alors l’opposition. Il réitère son attaque lorsqu’il dit que « prétendre le contraire, c’est insulter toutes celles et tous ceux qui, dans des conditions d’existences identiques, se comportent en citoyens et non en voyous ! » Ainsi, il affirme le caractère politique des émeutes, au sens d’événement politique, mais nie l’implication politique de leurs auteurs.

La transformation discursive des émeutiers en délinquants s'accroît encore un peu avec la suite de cette allocution :

À cet égard, il n'est pas indifférent de noter que 75 à 80 % des personnes interpellées ces derniers jours pour des faits de violences urbaines sont déjà connus pour de nombreux méfaits, que les auteurs de troubles appartiennent aux milieux de la délinquance. [...]

Avec les GIR notamment, nous avons renforcé notre action contre les bandes et les trafiquants pour lesquels les quartiers sensibles sont des bases de repli : 1600 enquêtes, 12 000 interpellations, 3205 incarcérations, saisie de 27 millions d'euros, 1500 armes, cinq tonnes de cannabis, 100 Kg de cocaïne, 1300 voitures. Voilà les fruits de notre détermination.

Dans des lieux même qui font l'actualité, nous avons frappé tout au long des derniers mois :

– en Seine Saint-Denis à Sevran dans la cité des Beaudottes, nous avons, en septembre, démantelé un trafic de contrefaçons. 6500 objets ont été saisis ;

– toujours en Seine Saint-Denis, à Montfermeil, nous avons, en septembre, démantelé un réseau d'aide à l'immigration irrégulière. 26 personnes ont été placées en garde à vue, 4 ont été écroués, 10 ont fait l'objet d'un APRF. Le 25 octobre, c'est un autre réseau – celui-ci de trafic de cannabis ! – sévissant sur les secteurs Montfermeil, du Raincy et de Clichy-sous-Bois, qui est interpellé et dont quatre des membres sont écroués. 38 kilos de résine de cannabis, 4900 euros, un véhicule Mercedes, sont saisis. Plusieurs comptes bancaires, patrimoines immobiliers et enseignes commerciales au nom de la famille des principaux organisateurs, sont découverts ;

– dans le Nord, à Roubaix, en octobre, 25 individus ont été placés en garde à vue, 12 écroués, 26 armes ont été saisies.

– à Dijon, fin septembre, un réseau a été brisé. 12 individus ont été interpellés pour trafic de stupéfiant. 5 Kg de cannabis, 2,5 kilogrammes d'héroïne, d'ecstasy et de cocaïne ont été saisis.

À ce jour, dix opérations lourdes sont programmées dans les cités sensibles. Elles concernent les trafics de toute nature et devraient conduire à l'interpellation de plusieurs dizaines d'individus suspects.

Voilà ce qui fut fait au cours des derniers mois et voilà ce qui continuera à être fait.

Cet extrait, très dense, utilise deux types de discours : un discours chiffré couplé à celui plus spécialisé du maintien de l'ordre. Il commence en affirmant que « 75 à 80 % des personnes interpellées ces derniers jours pour des faits de violences urbaines sont déjà connus pour de nombreux méfaits, que les auteurs de troubles appartiennent aux milieux de la délinquance ». Malgré cela, rien ne prouve que les émeutiers n'avaient pas de revendications, mais en faisant passer une grande majorité pour des délinquants, il pose un stigmat⁵³ duquel il est difficile de se débarrasser et qui agit comme « l'arbre qui cache la forêt ». Mais au-delà des individus, il porte le stigmat sur la géographie, en affirmant que « les quartiers sensibles

53 Nous reprenons ici le terme d'Ervin Goffman qui désigne ainsi l'identité sociale, constituée d'attributs personnels ou structuraux, et qui le « disqualifie et l'empêche d'être pleinement accepté par la société » (1975 : pp.07-12).

sont des bases de repli », citant les villes et parfois mêmes les quartiers, lorsqu'il annonce les différentes prises de la police « dans des lieux même qui font l'actualité », une référence directe aux émeutes. Ainsi, il délégitime non pas les émeutiers mais l'ensemble des habitant·e·s de ces banlieues. Il est d'ailleurs assez étonnant du choix de ce discours, étant donné que l'objet est la prolongation de l'état d'urgence suite aux émeutes, alors qu'il n'en est pratiquement pas question ici. Ce discours de Nicolas Sarkozy renvoie une image négative des banlieues, en ne mettant en avant que l'illégalisme ambiant, ne résumant les émeutiers qu'à des dealers de drogues, fabricants de contrefaçon, receleurs et passeurs. Finalement, loin de déconstruire les facteurs « sociaux et économiques », c'est-à-dire les stigmates, il les réaffirme tout en niant leur rôle dans les émeutes de 2005. Son discours semble partagé par un certain nombre de politiques, de commentateurs / commentatrices, éditorialistes et journalistes. Par exemple, Robert Redeker, dans les colonnes du *Figaro* a déclaré :

L'absence de *sens* caractérise ces événements. Nul discours ne les porte. Voyons-y les premières émeutes postdiscursives, sans discours théorique articulé apte à les justifier, à les placer dans une stratégie historique. [...] Caractérisées par l'absence de sens, les émeutes des banlieues s'expliquent avant tout par le nihilisme auquel a conduit une politique culturelle inspirée de la sociologie plutôt que de la philosophie. » (28/11/2005 : 22).

Selon lui, ce serait donc la sociologie, à laquelle il semble collé des étiquettes de l'imaginaire de gauche (universaliste, antiraciste), qui serait la cause de ces émeutes à cause de la diffusion d'une sorte de message « anti culture française ». Alors qu'il réfute tout message politique, tout *sens* aux émeutes, il les analyse paradoxalement d'un point de vue politique. Cet extrait nous permet de faire la transition avec un autre type de discours qui reconnaît une dimension politique aux émeutes.

C'est le cas notamment d'Alain Finkielkraut qui, dans le journal israélien *Haaretz* le 18 novembre 2005, parle de « conflit ethnico-religieux » et de « pogrom antirépublicain » (*in* Cicchelli *et al.*, 2007 : 166). En effet, en opposant la « culture française » à celle des banlieues, c'est leur appartenance à la communauté nationale qui est remise en cause. D'ailleurs, ce glissement de sens s'illustre grâce à la suite de la tribune de Robert Redecker :

« A force de marteler que « *la* » culture est oppression, élitisme, qu'une pièce de Shakespeare n'a pas plus de valeur qu'une chanson, et *qu'un vers de Racine ne vaut pas mieux qu'un couscous* [nous soulignons], comment s'étonner qu'on brûle des bibliothèques ? » (*loc. cit.*).

L'item lexical « couscous » connote immédiatement le Maghreb, et donc les Arabes qui habitent les banlieues. Le mépris est d'autant plus marqué qu'il compare un plat à un auteur classique, comme si la culture arabe n'avait pas d'auteur / autrice de poésie. Ainsi, derrière un élitisme se cache un racisme visiblement assumé : en plus de considérer que tous les émeutiers ne seraient pas Français et, *a fortiori*, seraient tous Arabes, il affirme surtout la prééminence d'une culture sur une autre. Cette pensée, hautement politique, se retrouve dans d'autres extraits, tels que la « propagation de l'intifada française » (Mandeville, 23/11/2005 : 6), lorsque Alain Finkielkraut parle des « Français de souches et les autres » (Lacroix, 15/11/2005 : 18) ou encore cet article intitulé « Davantage de Noirs chez les émeutiers » qui ne s'appuie que sur les déclarations d'une femme et de plusieurs policiers qui accusent la polygamie et la culture africaine (Gabizon, 11/11/2005 : 9). Ainsi, la « polygamie », le « regroupement familial » et le « modèle d'intégration » sont les raisons principalement avancées par les politiques et journalistes comme causes de ces émeutes, autant de stigmates visant les populations racisées. Là encore, la dimension politique de ces émeutes est indéniable à l'aulne des réactions de la classe politique qui se les réapproprient, comme par exemple Nicolas Sarkozy qui utilise les émeutes pour défendre son bilan.

Si la violence contestataire peut, comme dans le cas des émeutes, être transformée par le discours politique en violence interindividuelle, elle peut autant l'être avec tout type de violence, comme c'est le cas pour la violence des « casseurs » transformée en violence terroriste.

3.2.2. LES « CASSEURS-TERRORISTES »

À l'occasion des manifestations contre la Loi Travail, les affrontements entre policiers et manifestant·e·s ont focalisé l'attention des médias mais aussi celle des discours politiques. Cependant, le discours social est composé d'un nombre important de constituants qui s'influencent ou se rejettent. Ainsi, dans le même temps, l'actualité portait aussi sur l'Euro de football et sur le risque terroriste. On peut alors remarquer ce que l'on pourrait appeler des « connexions discursives » créées entre ces trois sujets, pourtant très différents, mais ayant comme point commun la violence. C'est ainsi qu'est apparue l'image du « casseur-terroriste ». Pour appuyer notre démonstration, on étudiera les discours de Bernard Cazeneuve, Manuel Valls et Jean-Pierre Giran.

Une des figures rhétoriques utilisées dans le discours des membres de l'exécutif,

analysé dans notre précédent travail, est le fait d'amalgamer tous les types de violence et se poser comme rempart à celles-ci (Chartier, 2017 : 88-92). Ancré pleinement dans le processus d'appropriation de la violence légitime, l'amalgame, fait par les politiques entre différents types de violence, sert à les inscrire dans un cadre institutionnel, celui de l'état d'urgence. Créé dans le contexte de la guerre d'Algérie, il permet la mise en place d'un régime d'exception qui autorise ce qui ne l'est pas en temps normal (couvre-feu, écoutes policières sans l'autorisation d'un juge, assignation à résidence sans le contrôle du juge des libertés, perquisitions à toutes heures du jour et de la nuit, *etc.*). Il a ensuite été utilisé à deux reprises : en 1985 en Nouvelle-Calédonie pour réprimer le mouvement indépendantiste puis en 2005 lors des émeutes de banlieues. Mais le lendemain des attentats du 13 novembre 2015 qui ont frappé simultanément le stade de France, le Bataclan et plusieurs terrasses de café à Paris, l'état d'urgence a été de nouveau décrété pour n'être levé que le 30 octobre 2017. Les manifestations contre la Loi Travail, tout comme l'Euro 2016, se sont donc déroulés sous ce régime d'exception dont la majorité des mesures sont entrées dans le droit commun suite à la promulgation de la *Loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme*, surnommée « Loi antiterroriste ». Bernard Cazeneuve s'est présenté pour chaque prorogation (au nombre de 6) devant l'Assemblée Nationale et/ou le Sénat pour défendre l'intérêt de l'état d'urgence. Le 03 mai 2016, il ouvre son discours par l'affirmation du respect du droit malgré l'état d'urgence, et notamment celui de manifester. Il enchaîne ensuite sur les « débordements survenus à l'occasion des récentes manifestations ou en marge du rassemblement Nuit Debout » et sur les interpellations des « casseurs ». Il rappelle ensuite que l'état d'urgence ne permet pas d'interdire de manifester et affirme avoir pris les mesures nécessaires et avoir donné des instructions précises contre les casseurs. Il continue sur les forces de l'ordre qui ont été blessés et renie les accusations de violences policières. Ensuite, il parle du terrorisme, de « l'intensité de la menace » et de l'intérêt de la prorogation. Alors que le sujet de ce discours est le bilan et la prorogation de l'état d'urgence, le Ministre de l'intérieur commence sur les violences protestataires et sur l'impossibilité d'utiliser l'état d'urgence pour les combattre. Ainsi, il est fait un lien indirect entre violence contestataire et violence terroriste. Ce lien est plus affirmé dans la suite de son discours

Sans vouloir faire de polémique, je signale que, *face à la menace terroriste, à la crise migratoire et à la radicalisation violente* [nous soulignons], les 13.000 emplois et les treize unités de force mobiles supprimés ces dernières années manquent cruellement. [...] Voilà plus de quinze mois que *ces menaces imposent* [nous soulignons] aux gendarmes et aux policiers

un très haut niveau de mobilisation : ils sont fatigués, et l'Euro 2016 approche. [...] S'il le faut, je prendrai donc des mesures de restriction sans hésiter. Je m'efforce en effet de respecter un équilibre de fermeté et de responsabilité.

Dans cet extrait, la « menace terroriste » et la « radicalisation violente » sont mises sur la même échelle, regroupement que l'on retrouve dans le syntagme « ces menaces ». De même, l'item « radicalisation » qui connote le terrorisme dit « islamique » a ici comme dénotation la violence contestataire.

Son discours du 19 mai devant l'Assemblée Nationale reprend la même construction que le précédent, de même certains passages mot à mot. Cependant, l'attaque d'une voiture de police quai de Valmy à Paris le 18 mai occupe une partie conséquente de son discours. À ce sujet, il déclare :

Je me suis rendu hier soir au chevet du policier qui, avec beaucoup de maîtrise et de sang-froid, a protégé sa collègue et s'est protégé lui-même face à des actes de haine que j'ai trouvés d'une extrême barbarie.
[...] J'aurais énormément de difficulté à considérer qu'il y a chez ces hordes sauvages quelque chose qui ressemble à de l'humanité ou, a fortiori, à un début d'idéal. Il n'y a derrière tout cela que de la violence, de la brutalité, et cela traduit un abandon de tous les principes d'humanisme qui sont le fondement de notre civilisation et des valeurs républicaines.

Ainsi, en niant même l'humanité des « casseurs » et en les déclarant comme étrangers au « fondement de notre civilisation » (l'adjectif possessif « notre » souligne bien la partition en deux camps) et aux « valeurs républicaines », Bernard Cazeneuve tient un discours normalement réservé aux terroristes, comme nous pouvons le voir avec ces déclarations au lendemain de l'attentat contre Charlie Hebdo, extraites d'un article de *Sud-Ouest* du 07 janvier 2015⁵⁴ :

Les institutions républicaines doivent immédiatement prendre la mesure des réactions à adopter pour défendre, dans un esprit d'unité et de solidarité, nos valeurs, et en premier lieu les libertés d'expression et d'information (Claude Bartelone).

Profonde tristesse et soutien aux victimes. Non à la barbarie effroyable. Tous unis pour la République face au terrorisme (Segolène Royal).

Toute ma compassion va à ces victimes martyres de la Liberté, de la liberté de la presse, pilier

54 « Les réactions politiques après l'attentat à Charlie Hebdo », *Sud-Ouest* [en ligne], consulté le 30 mars 2018 sur : <http://www.sudouest.fr/2015/01/07/les-reactions-politiques-apres-l-attentat-a-charlie-hebdo-1788547-5209.php>

de la démocratie et de la République (...) Ce massacre endeuille notre pays, notre ville et notre démocratie. Nous venons d'être frappés au cœur de notre liberté. Nous devons réagir à cet acte par l'union sacrée autour des principes de la République (Anne Hidalgo).

C'est la France qui a été attaquée dans l'une de ses valeurs les plus fondamentales : la liberté d'expression, celle de la presse. [...] Pour les victimes, pour chacun des Français, nous disons aujourd'hui avec force : nous ne céderons jamais face à la barbarie (Rachida Dati).

Je tiens à exprimer mon effroi et mon indignation face à cet acte d'une barbarie inqualifiable. [...] Un attentat contre la presse est un attentat contre la République (Jean-Paul Huchon).

C'est dans ces moments que les Français doivent être unis face à la barbarie et soutenir ceux qui agissent pour retrouver les coupables et empêcher des actes de cette nature (Martine Aubry).

Nous ne devons pas capituler face à la peur et à la terreur que ces individus essayent d'instiller dans notre pays mais nous rassembler autour des valeurs républicaines de tolérance, de liberté, d'égalité et de laïcité qui forment notre meilleur rempart face à la barbarie (Jean-Michel Baylet).

Face à un tel acte de barbarie, la République sera forte et unie.(Gérard Larcher)

On voit que dans toutes ces déclarations, on retrouve l'opposition qui est faite entre le terrorisme et la République, les valeurs républicaines ou encore la démocratie. La violence terroriste est qualifiée de « barbarie », tout comme la violence des « casseurs ». Cependant, contrairement aux discours sur la violence contestataire, l'aspect politique n'est pas gommé mais est plutôt affirmé, là où Bernard Cazeneuve ne voit chez les « casseurs » que « de la violence, de la brutalité ».

Le 14 juin 2016, Bernard Cazeneuve est l'invité de David Pujadas dans le Journal Télévisé du 20 heures de France 2 pour commenter un nouvel attentat terroriste, à savoir l'attaque à leur domicile d'un couple de fonctionnaires de la police. Cependant, ce jour même, une nouvelle journée de mobilisation contre la Loi Travail a été décrétée, et la manifestation parisienne est passée devant l'hôpital pour enfants, l'hôpital Necker. Cinq baies vitrées ont été abîmées par des jets de projectiles suite à un affrontement avec la police juste devant. Bernard Cazeneuve a, là encore, fait le lien entre ces deux types de violence en mettant les policiers blessés dans le cadre des manifestations au même niveau que le couple tué. Manuel Valls a effectué le même rapprochement sur France Inter le 15 juin 2016, dans la matinale de Patrick Cohen :

La police, les gendarmes, en nombre hier encore, pour encadrer cette manifestation font leur travail. Et je veux rappeler que le policier qui a été tué dans les conditions que vous

savez, Jean-Baptiste SALVAING, était un policier – ça a été rappelé tout à l'heure – qui faisait son travail sur le terrain, qui combattait la délinquance tous les jours, et qui, évidemment, participait aux opérations dans le département des Yvelines, du maintien de l'ordre. *Ce sont les mêmes policiers, ce sont ces mêmes policiers qui font face à des casseurs* [nous soulignons], qui se mélangent dans une manifestation, organisée notamment par un syndicat, qui a sorti un tract odieux, mettant en cause la police, qui tous les jours, met en cause le fait que la police fait ce travail...

En comparant Jean-Baptiste Salvaing aux « mêmes policiers qui font face à des casseurs », il s'agit de jouer davantage sur l'image qu'on se fait de la police que de criminaliser les casseurs. Cependant, le résultat reste le même : la violence contestataire est délégitimée puisqu'elle s'attaque à des personnes comparées à un homme victime de la violence terroriste.

Nous allons conclure avec la déclaration de Jean-Pierre Giran, député-maire Les Républicains, sur France-Bleu, le 20 mai 2016, suite à l'attaque de la voiture de police quai de Valmy. Tout comme Manuel Valls qui affirmait que les manifestant·e·s « veulent se payer un flic, qui veulent tuer un policier » (RTL, 19 mai 2016), Jean-Pierre Giran dit : « ce n'est plus une manifestation, ce ne sont même plus des casseurs, ce sont des tentatives de meurtres ». On retrouve ici la dépolitisation de l'acte (s'attaquer à la police, aux représentant·e·s de la loi et de l'État), sa décontextualisation pour le réduire à « une tentative de meurtre », qualification qui n'existe plus dans le code pénal qui parle « d'homicide volontaire », formule peut-être moins clinquante. Il continue :

Honnêtement, il ne faut plus traiter ces casseurs comme de simples agités qui viennent dans une manifestation casser un abri-bus ou une vitrine. Il y a tentative de meurtre contre les gardiens de la République que sont la police nationale. Cela est intolérable parce que si on laisse faire, il n'y a plus de limite et il n'y a plus de société.

On retrouve ici l'idée de délitement des valeurs sur lesquelles s'est construite la société et qui nécessite donc de combattre ces « casseurs ». En tolérant les « casseurs », la société va vers l'anomie⁵⁵, c'est-à-dire un éclatement total de celle-ci à cause du rejet de ces fondements.

De mon point de vue, ce qu'il se passe là, c'est du terrorisme ! Ce sont des *Daesh* de l'intérieur ! Quelle est la signification de jeunes qui ne revendiquent rien d'ailleurs. C'est pas sur la loi Travail, c'est pas sur l'emploi, c'est pas sur le chômage, c'est pas sur le revenu, c'est pas sur leur avenir !

55 Durkheim E., 1999. *Le suicide*. Paris, PUF, coll. « Quadrige », pp. 264-311.

La qualification de « terrorisme », et la désignation de « Daesh de l'intérieur », montrent encore plus clairement qu'ailleurs la comparaison qui est faite entre ces deux violences. Cependant, si les terroristes viennent de l'extérieur (affirmation erronée au vu du nombre de terroristes ayant la nationalité française), les « casseurs » viendraient de l'« intérieur ». Ensuite, comme Bernard Cazeneuve précédemment, il affirme que ce sont des jeunes « qui ne revendiquent rien », comme si la violence était une finalité pour elles et eux. Comme lors des émeutes de 2005, le caractère politique de la violence contestataire est nié au profit d'une hypothèse de plaisir de la violence. Il y a d'ailleurs un autre point commun avec les discours sur les émeutes, lorsqu'il affirme :

Et vous savez, je suis parmi les députés, l'un des moins « sécuritaires », je comprends tout à fait les nécessités de la mixité sociale, de l'ouverture, de l'intégration mais là, c'est la République qui est attaquée et je crois que l'on n'a pas pris la mesure de ce qui s'est passé : voir une voiture de police, qui n'est pas en intervention, qui est simplement en circulation, qui se voit agressée, où on envoie un engin incendiaire à l'intérieur pour tuer les deux policiers, ce n'est plus acceptable.

Ainsi, selon Jean-Pierre Giran, les « casseurs », tout comme les terroristes, sont des personnes racisé·e·s, pauvres, venant des quartiers. Racisé·e·s car il parle d'intégration et d'ouverture ; pauvres car il évoque « la mixité sociale ». Pourtant, le futur lui a donné tort puisque parmi celles et ceux qui ont plaidé coupable, on trouve entre autre un ingénieur, une majorité d'étudiant·e·s et tou·te·s sont Blancs/Blanches.

Alors il faut savoir qui sont ces jeunes, on le sait, c'est un groupe d'extrême gauche... Ça ressemble, ça me rappelle les Brigades Rouges de l'époque que nous avons connue, ce sont des gens qui veulent détruire la République et la démocratie...

Jean-Pierre Giran conclut en faisant le lien entre les « jeunes » d'extrême-gauche et les Brigades Rouges, groupe politique italien prônant la lutte armée entre 1970 et 1988 (Sommier, 2008). Ainsi, en plus de les comparer à Daesh, il les compare aux terroristes d'extrême-gauche, réaffirmant ainsi la classification de leur violence dans la catégorie « terrorisme ». Dans ce cas, il se contredit en affirmant qu'ils n'auraient aucune revendication puisque les Brigades Rouges étaient portées par des idées politiques, comme l'antifascisme et le marxisme (*ibid.* : 247).

Comme l'analyse Didier Bigo :

[...] un moyen efficace de délégitimer le combat de l'autre, c'est justement de l'appeler terroriste. En effet, le terme de terroriste devient entre les adversaires directs, une arme dans un combat symbolique au moins aussi important que le combat militaire au sens strict. Si l'on arrive à convaincre les tiers que l'autre est le terroriste, alors ils se mobiliseront sans doute en votre faveur, renversant ou approfondissant le rapport de force dissymétrique qui lie l'organisation clandestine et ses éventuels parrains aux pouvoirs publics d'un État donné (Bigo, 2005 : 04).

Ainsi peuvent s'expliquer les passerelles construites par les politiques entre les « casseurs » et le terrorisme dit « islamique ». D'autant plus que le combat symbolique s'appuie sur la puissance évocatrice des images, que ce soit celles d'une rédaction attaquée à l'arme de guerre, d'une voiture de police en feu ou bien d'un hôpital pour enfants aux vitres fracturées.

Ainsi, la violence contestataire, que ce soit lors d'émeutes ou de manifestations, est illégitime, tout comme la violence terroriste, que ce soit celle de l'extrême-gauche du siècle dernier ou celle dite « islamiste » du siècle présent, ou la violence interindividuelle qui comprend les faits de délinquance. Dans le cas des émeutes, phénomènes dont le sens connoté les rattache aux banlieues, l'illégitimité vient autant de la violence employée que des auteurs présumés, qui sont présentés comme étant des délinquants multi-récidivistes. Comme le démontre Matthieu Rigouste (2011), le maintien de l'ordre dans les banlieues trouve ses racines dans les « événements » de la Guerre d'Algérie puisqu'il s'agit d'une gestion colonialiste. Le recours à l'état d'urgence « comporte une claire dimension symbolique et mémorielle : le gouvernement a ainsi normalisé la répression en l'inscrivant dans la continuité d'une pacification de l'ennemi intérieur » (*ibid.* : 278). Ce même « ennemi intérieur » que l'on retrouve en palimpseste dans le discours de Jean-Pierre Giran sur les « casseurs », qui auraient selon lui, déclaré la guerre en attaquant une voiture de police.

CONCLUSION

Malgré la profusion des catégorisations de la violence politique, construite en opposition aux « violences sociales » (Crettiez, 2008 : 10) ou divisée entre « violence colérique » et « violence instrumentale » (Braud, 1993 : §8-11), aucun de ces modèles ne peut revendiquer un caractère universel. En effet, il n'existe pas de violence en soi qui permette de la définir *ad vitam æternam* : c'est le contexte qui construit la violence. C'est pourquoi nous avons qualifié le type de violence politique présente dans notre corpus en étudiant les appellations « violence militante », « violence protestataire », « violence contestataire », « violence terroriste » et « violence militante ». Après l'étude de ces catégorisations, nous nous sommes intéressé aux cadres dans lesquels la violence contestataire s'inscrit, à travers l'étude des lexèmes « manifestation », « émeute », « révolution » et « insurrection ». Nous avons ainsi mis à jour les relations synonymiques entre ces lexèmes qui forment la structure sémantique et lexicale de la violence contestataire. Désigner un événement politique et/ou médiatique par ces items lexicaux connote l'idée même de violence avec en sus des spécificités propres à chacun, comme *émeute* qui n'aurait pas de portée politique par exemple. Mais au-delà des catégories, la dénomination construit le monde social (les catégories y sont d'ailleurs elles-mêmes sujettes), c'est pourquoi nous avons ensuite étudié les lexèmes qui permettent dans notre corpus de désigner l'acte violent. À la suite de cette analyse, nous avons pu les classer en deux grandes catégories opératoires : les violences contestataires indéfinies qui désignent autant l'acte que le cadre et les violences contestataires interpersonnelles, dont le sens connoté évoque directement l'idée d'affrontements entre deux groupes. Nous nous sommes ensuite intéressé à un procédé rhétorique qui désigne la violence contestataire sous forme de chiffres et qui traduit, malgré une apparente objectivité due justement à l'utilisation de données chiffrées, une volonté de la délégitimer. Cette délégitimation comprend l'utilisation d'un lexique euphémisant pour désigner la violence « légitime » de l'État, comme les lexèmes « force » ou « maintien de l'ordre » *a contrario* du lexique dramatisant utilisé pour désigner la violence contestataire. Néanmoins, si la délégitimation de la violence passe par des choix lexicaux, elle s'exprime aussi par la négation d'une dimension politique, que ce soit en criminalisant les émeutiers, en les désignant comme des délinquants multi-récidivistes, ou les « casseurs » de la Loi Travail comme des « Daesh de l'intérieur ».

Ainsi, la violence contestataire est un objet de délégitimation, qui rendrait inaudibles les revendications des honnêtes manifestant·e·s pour les uns, et décrédibiliserait les habitant·e·s des cités pour d'autres. Cependant, nous avons vu que cette condamnation dépend fortement du groupe manifestant, puisque lors de la Manif pour tous, c'est l'action de la police et par extension celle du gouvernement socialiste, qui était condamnée par la droite et l'extrême-droite en présentant les manifestant·e·s comme « d'honnêtes familles ».

Au-delà de la dénomination et de la désignation des actes considérés comme étant violents, on pourra s'interroger sur les processus qui permettent la nomination et la construction des identités discursives des groupes manifestant dans le discours social, élargissant ainsi la réflexion développée ici à l'ensemble des acteurs et actrices de la violence contestataire.

BIBLIOGRAPHIE

CORPUS PRIMAIRE

LE FIGARO

- ANONYME, 30 novembre 2005. « De Villpein défend la France sur CNN », p.09
- ANONYME, 30 avril 2016. « 1er Mai : les mesures du ministère de l'Intérieur afin d'éviter les débordements » [en ligne], consulté le 16 mars 2018 sur : www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/04/30/97001-20160430FILWWW00114-1er-mai-les-mesures-du-ministere-de-l-interieur-afin-d-eviter-les-debordements.php
- BASTIÉ, E., 29 avril 2016. « Inquiétudes autour de la sécurité des manifestations du 1er Mai » [en ligne], consulté le 16 mars 2018 sur : www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/04/29/01016-20160429ARTFIG00264-inquietudes-autour-de-la-securite-des-manifestations-du-1er-mai.php
- BLAVIGNAT, Y., 15 avril 2016. « La photo iconique d'un CRS qui frappe une étudiante devient virale » [en ligne], consulté le 19 mars 2018 sur : www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/04/15/01016-20160415ARTFIG00315-la-photo-iconique-d-un-crs-qui-frappe-une-etudiante-devient-virale.php
- BUI TRONG L., 07 novembre 2005. « Violences urbaines : les raisons de la contagion », p.18
- CORNEVIN C. et Leclerc J.-M., 08 novembre 2005. « Face à l'urgence de la situation, des élus réclament un couvre-feu pour rétablir l'ordre dans les cités », s.p.
- DE COUSIN P., 06 avril 2016. « Loi travail : mobilisation en baisse, violence en hausse », p.07
- DENIS G. *et al.*, 19 novembre 2005. « Émeutes : la facture », *Le Figaro magazine*, pp.26-32
- FROUIN, G., 24 juin 2016. « À Nantes, 200 personnes ont bravé l'interdiction », p. 03
- GAUTIER C., 14 juin 2016. « Loi travail : des affrontements violents et très précoces » [en ligne], consulté le 15 mars 2018 sur : www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/06/14/20002-20160614ARTFIG00248-loi-travail-des-affrontements-violents-et-tres-precoces.php
- GOLLA M., 14 septembre 2016. « Manifestations anti-loi travail : 62 interpellations dans toute la France » [en ligne]. Consulté le 12 mars 2018 sur : www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/09/14/20002-20160914ARTFIG00296-ratp-sncf-la-poste-de-nouvelles-greves-cnotre-la-loi-travail-ce-jeudi.php
- LACROIX A., 15 novembre 2005. « Alain Finkielkraut : "L'illégitimité de la haine" », p.18
- LANGHE A.-C. de, VALBRAY J. et LAROQUE L., 07 novembre 2005. « La province gagnée à son tour par les troubles », p.09
- LECLERC J.-M., 08 novembre 2005. « La police et la légitime défense », p.10

- LECLERC J.-M., 24 mai 2013. « Manif pour tous : Valls veut interdire le Printemps Français » [en ligne], consulté le 17 mars 2018 sur : www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/05/24/01016-20130524ARTFIG00320-manif-pour-tous-valls-veut-interdire-le-printemps-francais.php
- MONTEBOURG A., 17 novembre 2005. « Le gouvernement doit indemniser les victimes des violences urbaines », p.14.
- NEGRONI A., CORNEVIN C. et CHAYET D., 01 novembre 2005. « Les cinq questions au cœur des affrontements », p.08
- PECH M.-E. et DE COUSTIN P., 18 mars 2016. « Dérapages et violences dans les cortèges à Paris, Rennes, Marseille ou Strasbourg », p.08
- POGNON O., 14 novembre 2005. « Le Pen entend tirer les bénéfices politiques de la crise des banlieues », s.p.
- QUINAULT-MAUPOIL T., 13 février 2017. « Émeutes en banlieue parisienne: l'opposition dénonce l'action du gouvernement » [en ligne], consulté le 23 mars 2018 sur : www.lefigaro.fr/politique/2017/02/13/01002-20170213ARTFIG00104-emeutes-en-banlieue-parisienne-l-opposition-denonce-l-action-du-gouvernement.php
- REDECKER R., 28 novembre 2005. « Le nihilisme culturel imprègne les émeutes banlieusardes », p.22
- RIOUFOL I., 04 novembre 2005. « Cités : les non-dits d'une rébellion », p.19
- THRÉARD Y., 31 octobre 2005. « L'éducation ou la sauvagerie », p.17
- ZEMOURI A., 15 novembre 2005. « Le face-à-face banlieue-police », pp.26-30

LE MONDE

- BATTAGLIA M. et PASCUAL J., 16 avril 2016. « Affrontements récurrents entre manifestants et forces de l'ordre », p.08
- BISSUEL B., BONNEFOUS B. et REVAULT D'ALLONNES D., 26 mai 2016. « L'exécutif prêt à la guerre d'usure avec la CGT », p.08
- BOLIS A., 28 juin 2016. « Manifestation contre la loi travail : « C'est une illusion de calme, la colère est immense » (en ligne), consulté le 15 mars 2018 sur : www.lemonde.fr/politique/article/2016/06/28/manifestation-contre-la---sous-surveillance-a-paris_4959900_823448.html
- BORDENAVE Y., 10 novembre 2005. « Dans les Yvelines, les policiers notent avec satisfaction une décreue des incidents », p.13
- BOUANCHAUD C. et PASCUAL J., 27 mai 2016 : « Loi travail : comment un jeune homme a été sérieusement blessé à Paris » [en ligne], consulté le 26 mars 2018 sur : http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/05/27/manifestations-contre-la---l-igpn-saisie-apres-l-hospitalisation-d-un-jeune-homme_4928046_1653578.html

- BRONNER L. et SIMON C., 02 novembre 2005. « Clichy-sous-Bois cristallise les tensions politiques et sociales », p.05
- HOPQUIN B., 06 mai 2013. « Les policiers agacés d'être la cible des opposants au mariage pour tous », p.08
- KOVACS S. et LECLAIR A., 25 mars 2013. « Polémique sur l'usage de gaz lacrymogènes », p.07
- LEGENDRE N., 14 mai 2016. « Jour après jour, la tension monte dans la capitale bretonne », p.10
- MESTRE A. et MONNOT C., 20 avril 2013. « Ces groupuscules d'extrême droite aux méthodes violentes », p.08
- MESTRE A. et MONNOT C., 24 mai 2013. « L'extrême droite radicale en ébullition », p.10
- MORIN V., 30 avril 2016. « Un mois après, Nuit Debout est toujours dans la place » [en ligne], consulté le 17 mars 2018 sur : www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/30/un-mois-apres-nuit-debout-est-toujours-dans-la-place_4911314_3224.html
- PASCUAL J., 28 mai 2016. « Derrière les casseurs, toute une galaxie », p.08
- PASCUAL J. et PICARD A., 08 juin 2016. « Loi Travail : la police des polices saisie de 48 enquêtes », p.10
- ROGER P., 07 novembre 2005. « M. de Villiers, Mme Le Pen et les souverainistes réclament un couvre-feu et l'envoi de l'armée », p.06
- SCHITTLY R., 02 novembre 2005. « Situation "précaire" et tension permanente dans les banlieues lyonnaises », p.05
- TRICORNOT A. de et FLOC'H B., 26 mars 2016. « Troupes clairsemées et montée des violences contre la "loi travail" », p.10

L'HUMANITÉ

- DELAPORTE I. et MOULOU L., 07 novembre 2005. « "Personne n'est surpris par ce qu'il se passe" », p.4
- DELAPORTE I., 15 avril 2013. « Un débat express face aux excès des "anti" » [en ligne], consulté le 12 mars 2018 sur : www.humanite.fr/societe/un-debat-express-face-aux-exces-des-anti-520245
- DEROUBAIX C., DOUMAYROU F., KORDA J., MATHIEU C., NGUYEN L. et RUSCIO L., 29 avril 2016. « Loi Travail. Face aux matraques, des défilés à l'unité sans faille » [en ligne], consulté le 17 mars 2018 sur : www.humanite.fr/loi-travail-face-aux-matraques-des-defiles-lunite-sans-faille-605977
- DEROUBAIX C., JANSELME K. et MAURIAUCOURT L., 11 avril 2016. « Dans les cortèges à Marseille, Paris, Lille : "C'est pour l'avenir de nos enfants qu'on se mobilise" » [en ligne], consulté le 18 mars 2018 sur : www.humanite.fr/dans-les-corteges-marseille-

paris-lille-cest-pour-lavenir-de-nos-enfants-quon-se-mobilise-604274

MARIN G., 19 avril 2013. « La France d'arrière-garde met aux poings son action » [en ligne], consulté le 12 mars 2018 sur : www.humanite.fr/politique/la-france-d-arriere-garde-met-aux-poings-son-actio-520709

MOULOU L., 08 décembre 2005. « Quand les RG contredisent le ministre de l'Intérieur », p.09

CORPUS SECONDAIRE

SUR LA VIOLENCE

ARENDT H., 2003. *Du mensonge à la violence: essais de politique contemporaine*. Paris, Calmann-Lévy, coll. « Pocket Agora ».

BAYARD A., DE CAZANOVE C. et DORN R., 2013. Les mots de la violence. *Hypothèses*, n°16, pp. 235-246

BRAUD P., 1993. « La violence politique : repères et problèmes ». *Cultures & Conflits* [en ligne], n° 09-10 [consulté le 17 septembre 2016], URL : <http://conflits.revues.org/406>.

CAILLAUD H. et ROGER A. (dirs.), 2017. *Dire, (d)écrire et représenter la violence. Approche pluridisciplinaire d'un concept*. Pulim, Limoges, coll. « constellations »

CRETTEZ X., 2008. « La violence politique en Corse : état des lieux » in CRETTEZ *et al.*, *Les violences politiques en Europe*. Paris, La Découverte, coll. « Recherches », pp. 123-137

CRETTEZ X., 2010. *Les formes de la violence*. Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

HÉBERT M., 2009. « La violence au Guatemala: le pouvoir de nommer », in CORTEN A. (dir.), *La Violence dans l'imaginaire Latino-Américain*. Paris - Québec, Karthala - Presses de l'université du Québec, coll. « Hommes et Sociétés ».

MICHAUD Y., 1978. *Violence et Politique*. Paris, Gallimard, coll. « Les Essais ».

MICHAUD Y., 2012. *La violence*. Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».

MONROY M. et FOURNIER A., 1997. *Figures du conflit: une analyse systémique des situations conflictuelles*. Presses universitaires de France, Paris, coll. « Le sociologue ».

NIEBURG H.L., 1993. *Political Violence. The Behavioral Process*. St Martin's Press, New-York.

RINN M. 1998. *Les récits du génocide. Sémiotique de l'indicible*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.

SOMMIER I., 2008. *La violence politique et son deuil: l'après 68 en France et en Italie*.

Rennes, Presses universitaires de Rennes.

- TARQUINIO C., 2004. «La violence politique». *Les cahiers psychologie politique* [en ligne], n°5, [consulté le 30 septembre 2016]. URL : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1300>
- WEBER M., 2012. *Le savant et le politique* (trad. Julien Freund). Paris, Plon, coll. « Bibliothèque 10/18 ».
- WIEVIORKA M., 1997. « Le nouveau paradigme de la violence ». *Culture & Conflit*, n°29-30, pp. 44-57
- WIEVIORKA M., 2004. *La violence, Voix et regards*. Paris, Balland.

DÉNOMINATION, DÉSIGNATION, ÉTIQUETAGE

- ANGENOT M., 2014. « La rhétorique de la qualification et les controverses d'étiquetage ». *Argumentation et Analyse du Discours* [en ligne], n° 13 [consulté le 17 décembre 2016]. URL : <http://aad.revues.org/1787>.
- CISLARU, G., 2005. *Étude sémantique et discursive du nom de pays dans la presse française avec référence à l'anglais, au roumain et au russe* (thèse de doctorat). Paris, Université de la Sorbonne nouvelle.
- CISLARU G. (dir.), 2007. *L'acte de nommer : une dynamique entre langue et discours*. Paris, Presses Sorbonne nouvelle.
- CONSTANTIN DE CHANAY H., 2001. « La dénomination : perspective discursive et interactive ». *Cahiers de Praxématique*, n° 36, pp. 169-188.
- KOREN R., 2016. « Introduction ». *Argumentation et Analyse du Discours* [en ligne], n° 17, [consulté le 28 mai 2017]. URL : <http://aad.revues.org/2295>.
- KRIEG-PLANQUE A., 2003. *Purification ethnique. Une formule et son histoire*. Paris, CNRS Éditions.
- LAURONEN S., 2006. « Ces émeutiers qui n'ont rien dans la tête ». *Une étude comparative sur la représentation des émeutiers dans les articles de Libération et du Figaro en novembre 2005.* (mémoire de maîtrise). Tampere, Université de Tempere.
- MOIRAND S., 2007. *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*. Paris, PUF
- MORTUREUX M-F., 1984. « La dénomination : approche socio-linguistique ». *Langages*, n° 76, pp. 95-112.
- VENIARD M., 2007. *La nomination d'un événement dans la presse quotidienne nationale. Une étude sémantique et discursive : la guerre en Afghanistan et le conflit des intermittents dans Le Monde et Le Figaro* (thèse de doctorat). Paris, Université de la Sorbonne nouvelle.

MOUVEMENTS SOCIAUX, MANIFESTATIONS, ÉMEUTES

- BECKER H.S., 2007. *Outsiders: études de sociologie de la déviance* (trad. Briand J.-P.). Paris, A.-M. Métailié.
- BIGO D., 2005. « L'impossible cartographie du terrorisme ». *Cultures & conflits*. Paris, L'Harmattan, pp.2-6.
- CHARTIER P., 2017. *Ce que « casseurs » veut dire. La construction de l'ennemi dans le discours politique* (mémoire). Brest, Université de Bretagne Occidentale.
- CICCHELLI V., et al., 2007. « “Les jeunes émeutiers de novembre 2005”. Retour sur le terrain ». *Le Débat*, vol. 03, n°145, p. 165-181.
- DUPUIS-DÉRI F., 2016. *Les black block. La liberté et l'égalité se manifestent*. Montréal, Lux Éditeur, coll. « Instinct de liberté ».
- MUCCHIELLI L., 2006. « Les émeutes urbaines. Formes élémentaires de la contestation politique », in CRETTEZ X. et SOMMIER I. (dirs.), *La France rebelle*. Paris, Michalon..
- RIGOUSTE M., 2011. *L'ennemi intérieur*. Paris, La Découverte, coll. « Poche ».
- ROCHÉ S., 2006. *Le Frisson de l'émeute*. Paris, Seuil.

DISCOURS

- ANGENOT M., 2006. « Théorie du discours social ». CONTEXTES [en ligne], n°1, consulté le 14 février 2018 sur : <http://journals.openedition.org/contextes/51>.
- BACOT P., DESMARCHELIER D. et RÉMI-GIRAUD S., 2012. « Le langage des chiffres en politique ». *Mots. Les langages du politique*, n°100, pp.05-14
- BARTHES R., 1972. *Le degré zéro de l'écriture*. Paris, Seuil.
- BOURDIEU P., 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris, Seuil, coll. « Point Essai ».
- DORNA A., 1995. « Les effets langagiers dans le discours politique ». *Hermès, La Revue*, vol. 02, n° 16, pp. 131-146
- KLEIBER G., 1984. « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, n° 76, pp. 77-94.
- KLEIBER G., 2012. « De la dénomination à la désignation : le paradoxe ontologico-dénominateur des odeurs », *Langue Française*, vol. 174, n° 2, pp. 45-58.
- KLEIBER G., 2016. « Noms propres : dénomination et catégorisation », *Langue française*, vol. 2, n°190, pp. 29-44.
- LAGROYE J., 1985. « La légitimation » in GRAWITZ M. et LECA J. (dirs.), *Traité de science politique (t.1)*. Paris, Presses Universitaires de France.
- MATTHIEU L., 2012. « De l'objectivation à l'émotion. La mobilisation des chiffres dans le mouvement abolitionniste contemporain ». *Mots. Les langages du politique*, n°100, pp.173-185

REBOUL O., 1980. *Langage et idéologie*. Paris, Presses universitaires de France.

DICIONNAIRE

COLL., 2012. *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*. Paris, Larousse.

COLL., 2017. *Le Grand Larousse illustré 2018*. Paris, Larousse.

COLL., 2018. *Dictionnaire de l'Académie Française*, 8^{ème} édition. Nancy, CNRS-ATILF, Université Nancy 2. Disponible sur: <http://www.atilf.fr/tlfi>

COLL., 2018. *Dictionnaire de l'Académie Française*, 9^{ème} édition. Nancy, CNRS-ATILF, Université Nancy 2. Disponible sur: <http://www.atilf.fr/tlfi>

COLL., 2018. *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)*. Nancy, CNRS-ATILF, Université Nancy 2. Disponible sur: <http://www.atilf.fr/tlfi>

GAFFIOT F., 2018. *Dictionnaire Latin-Français* [en ligne]. Consulté le 25 février 2018 sur : <https://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php>

REY A. et REY-DEBOVE J. (dirs.), 2015. *Le Petit Robert*. Paris, Le Robert.

REY A. (dir.), 2012. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris, Le Robert.

Table des matières

Introduction.....	5
1.La violence politique, objet protéiforme.....	10
1.1.Qu'est-ce que la violence politique ?.....	10
1.2.Dénommer les violences dirigées contre l'État.....	14
1.2.1.Violence militante.....	14
1.2.2.La violence protestataire.....	16
1.2.3.La violence contestataire.....	17
1.2.4.« Violence collective », un lexème problématique.....	18
1.3.Qualifier les violences politiques : analyse de « révolution », « insurrection », « manifestations » et « émeutes ».....	19
1.3.1.Émeute.....	21
1.3.2.Insurrection.....	21
1.3.3.Manifestation.....	22
1.3.4.Révolution.....	22
1.4.Synonymies et mondes lexicaux.....	24
1.4.1.Émeute.....	27
1.4.2.Insurrection.....	28
1.4.3.Manifestation.....	30
1.4.4.Révolution.....	32
2.Les discours de la violence contestataire.....	34
2.1.Les lexèmes des violences contestataires.....	34
2.1.1.Dénomination et désignation.....	34
2.1.2.Le cas de « violence-s ».....	37
2.1.3.Les violences contestataires indéfinies.....	39
2.1.3.1.Guérilla.....	39
2.1.3.2.Incident-s.....	40
2.1.3.3.Trouble-s.....	42
2.1.4.Désigner la violence contestataire interpersonnelle : « échauffourées », « débordements », « affrontements » et « heurt-s ».....	44

	85
2.1.4.1.Échauffourées.....	44
2.1.4.2.Débordements.....	47
2.1.4.3.Affrontement-s et Heurts.....	49
2.2.Les discours chiffrés comme processus de disqualification.....	52
3.Les enjeux idéologiques de la violence contestataire.....	59
3.1.Force légitime contre violence illégitime.....	59
3.1.1.Lexèmes euphémisant.....	60
3.2.Transformé la violence contestataire.....	64
3.2.1.Quand les émeutiers deviennent des « délinquants multi-récidivistes ».....	64
3.2.2.Les « casseurs-terroristes ».....	68
Conclusion.....	75
Bibliographie.....	77